



LA FORET D'EPAGNE **Sauviat sur Vige (Haute Vienne)** **Saint Martin Sainte Catherine et Saint Pierre Chérignat (Creuse)**



Fête de l'école de Sauviat au centre de la forêt
(juillet 2008)

Document d'objectifs **Révision 2009**



SOMMAIRE

Préambule	3
Natura 2000 : un réseau des sites européens	3
Natura 2000 en Europe	3
Natura 2000 en France	3
Natura 2000 en Limousin	4
Ce qu'il faut savoir sur NATURA 2000	4
Présentation générale	7
Analyse du milieu	9
1 - Activités humaines et occupation du sol	9
Histoire	9
Occupation du sol	9
La forêt	10
L'espace agricole	10
Activité cynégétique	10
Activité piscicole	11
Activité touristique	11
Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet	11
2 - Milieu naturel	12
Géologie	13
Hydrographie	13
Milieus aquatiques	14
Climat	16
Pédologie	17
Topographie	18
Les grands milieux	18
Une flore exceptionnelle	19
Bilan depuis l'approbation du document d'objectifs (29 avril 2002)	20
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	23
Milieus relevant de la Directive Habitats	27
Milieus forestiers	27
Milieus ouverts	39
Habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"	43
Espèces relevant de la Directive "Habitats"	48
PROPOSITIONS D' ACTIONS	65
FICHE N°1	66
FICHE N°2	77
FICHE N°3	80
FICHE N°4	82
FICHE N°5	84
FICHE N°6	84
FICHE N°7	85
FICHE N°8	87
FICHE N°9	89
FICHE N°10	90
FICHE N°11	91
FICHE N°12	92
SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS	93
Charte Natura 2000	94
Carte de localisation du site	99
Arrêté ministériel de désignation du site	100

PRÉAMBULE

Natura 2000 : un réseau des sites européens

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62,7 millions d'ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48,6 millions d'ha. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur "biodiversité et gouvernance" à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,4 % du territoire métropolitain soit 6 824 000 ha hors domaine marin qui représente 697 000 ha (chiffres DIREN 2009) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,2 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 millions d'ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 8,1 % de la surface terrestre de la France, soit 4,2 millions d'ha.

Natura 2000 en Limousin

	Directive "Habitats"	Directive "Oiseaux"	TOTAL
Corrèze	20 530 ha 3,5 % (16 sites)	51 181 ha 8,7 % (2 sites)	50 605 ha 9,5 % (18 sites)
Creuse	9 553 ha 1,7 % (11 sites)	34 322 ha 6,1 % (2 sites)	39 850 ha 7,2 % (13 sites)
Haute-Vienne	7 131 ha 1,3 % (12 sites)	1 963 ha 0,3 % (1 site)	8 974 ha 1,6 % (13 sites)
Limousin	37 214 ha 2,2 % (33 sites)	87 466 ha 5,1 % (3 sites)	104 429 ha 6,2 % (36 sites)

Ce qu'il faut savoir sur NATURA 2000

La constitution du réseau Natura 2000

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des *habitats naturels d'intérêt communautaire* ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen.

Les procédures de désignation d'un site

Les projets de sites sont établis par les Préfets qui organisent une concertation locale. Les projets de périmètre de chaque site et les dossiers de motivation sont soumis par le préfet pour avis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale. Les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics doivent émettre un avis motivé dans le délai de deux mois à compter de leur saisine. A défaut de s'être prononcés dans ce délai, ils seront réputés avoir émis un avis favorable. Le Préfet établit une synthèse de proposition du site qu'il transmet au ministre en charge de l'Ecologie. Le Muséum national d'histoire naturelle procède à l'expertise scientifique des dossiers. Les propositions retenues par le ministère de l'Ecologie font alors l'objet d'une validation par les autres ministères concernés (agriculture, équipement, mer, défense...). La directive "habitats, faune, flore" a défini un processus communautaire, en plusieurs étapes, pour la désignation des Zones spéciales de conservation (ZSC). Ainsi, dans un premier temps, les Etats membres établissent des propositions de sites d'importance communautaire (PSIC) qu'ils notifient à la Commission. Ces propositions sont alors retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de sites d'importance communautaire (SIC), listes faisant l'objet d'une décision de la Commission publiée au J.O.U.E. (journal officiel de l'Union Européenne). C'est seulement à ce stade que les Etats doivent désigner, dans un délai maximal de 6 ans, ces SIC en droit national, sous le statut de zone spéciale de conservation (ZSC).

La définition des objectifs du site

La définition des objectifs du site par le comité de pilotage du site marque l'intégration d'une zone dans le réseau Natura 2000.

La concertation avec les acteurs du site concerné dans le cadre du Comité de pilotage (COPIL) et au sein des réunions d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, quelles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage (COPIL) est un organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000.

La mission du Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe privilégié d'échanges et de concertation.

Le COPIL conduit l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Composition du Copil

Le comité de pilotage comprend des membres de droit et des personnes de droit public ou de droit privé pouvant y être intégrées par le préfet. Les membres de droit sont les représentants des collectivités territoriales et des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site. Le comité peut être complété par des personnes de droit public ou de droit privé, notamment par des représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme et des associations de protection de la nature.

Le Document d'objectifs (DOCOB)

Sur chacun des sites désignés, les Documents d'objectifs doivent fixer les mesures de gestion adéquates à mettre en œuvre.

Acte administratif unilatéral approuvé par le seul préfet, le DOCOB n'en est pas moins issu d'un processus de concertation et relevant ainsi d'un droit administratif "négocié" plus que d'une procédure unilatérale classique.

Le document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale.

Il peut également proposer des objectifs destinés à assurer la "sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site" conformément à l'esprit de la directive "Habitats faune flore" -et seulement en ce sens- qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité.

Une gestion contractuelle et volontaire

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000.

Dans le cadre de cette politique contractuelle, le COPIL joue un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Ses réunions régulières sont l'occasion d'envisager et de mettre en discussion les futures actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires.

La politique contractuelle mise en œuvre ne fait pas table rase du levier réglementaire. La puissance publique peut intervenir pour réglementer l'accès à certaines zones ou la pratique de certaines activités (sportives, industrielles, etc.).

Les contrats Natura 2000

Le code de l'environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 ce nouvel instrument contractuel.

Cette disposition prévoit que pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

La Charte Natura 2000

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

Objectif de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

Contenu et signataires de la Charte

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

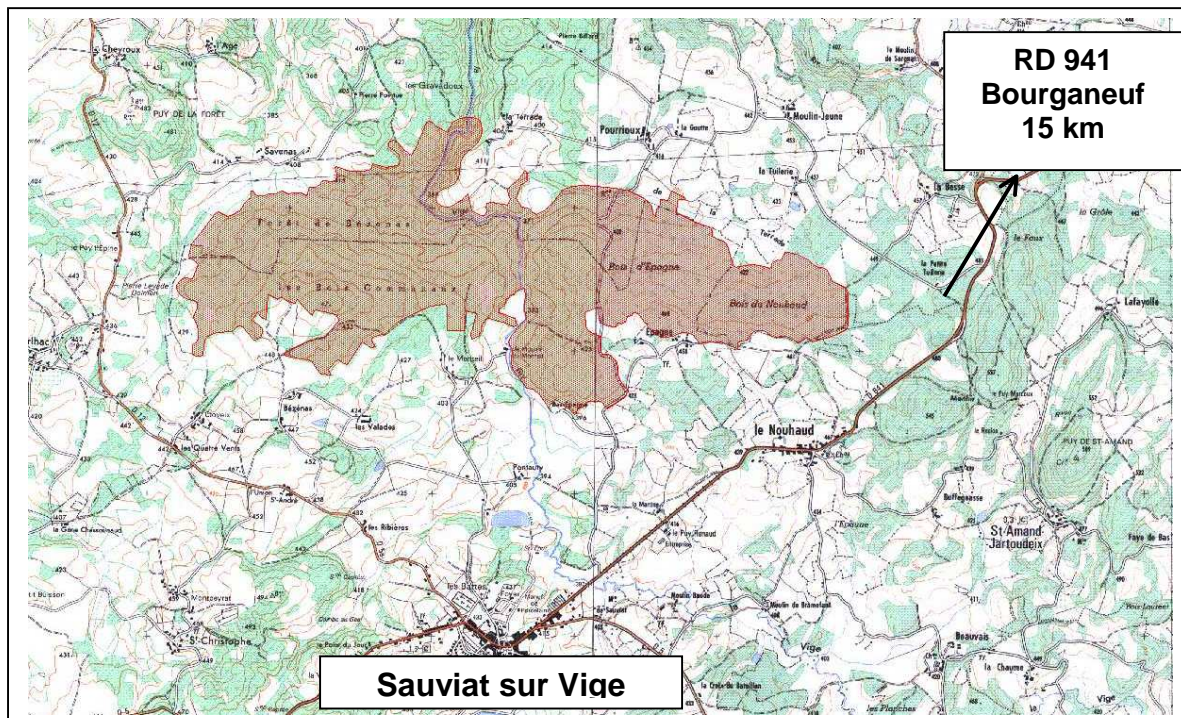
Contreparties et obligations

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue une garantie de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

PRESENTATION GENERALE

La Forêt d'Epagne est située dans la Région limousin, en limite des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse sur les communes de Sauviat/Vige (87), St Martin–Ste Catherine et St Pierre Chérignat (23).



Le site de la forêt d'Epagne est réparti sur trois communes

Commune	Surface totale (ha)	Surface concernée par le site (ha)	Le site par rapport à l'entité communale
Sauviat sur Vige	3085	245	7,9%
Saint Martin Sainte Catherine	2727	87	3,8%
Saint Pierre Chérignat	2372	105	4,4%
Total	8184	438	5,3%

Elle tient son originalité du substrat géologique. En effet, la présence de gabbro, roche d'origine magmatique de plus de six cents millions d'années, contraste avec les roches granitiques qui constituent l'essentiel du socle de la région Cette roche engendre un sol plutôt basique et une flore adaptée au milieu.

La forêt couvre la quasi totalité du massif. Sa présence sur la carte de Cassini atteste de son existence depuis plusieurs siècles.

Les affleurements de gabbro, roche très dure, ont vraisemblablement limité le défrichement du massif.

La forêt est traversé du sud vers le nord par la Vige, rivière qui enrichit le Taurion en aval de St Martin - Ste Catherine, lui-même affluent de la Vienne.

Depuis plus de vingt ans le site est l'objet de protections :

- Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en 1980
- Arrêté de Protection de Biotope du 7 juillet 1994 sur les communes de Sauviat/Vige (52,6 ha), St Pierre Chérignat (4 ha) et St Martin Ste Catherine (8,75 ha).
- Schéma d'aménagement et de Gestion du bassin de la Vienne approuvé le 1^{er} juin 2006

Les communes - Population

Comme la grande majorité des communes rurales du Limousin, les communes continuent à subir un exode de leur population.

	1962	1975	1990	1999	2006
Sauviat sur Vige	1168	1164	1129	1044	942
Saint Martin Sainte Catherine	468	524	425	370	357
Saint Pierre Cherignat	274	257	218	186	165
Ensemble	1910	1945	1772	1600	1464

Quant aux villages situés en limite du site (Le Monteil, Epagne et Bezenas), ils subissent la même évolution.

Les communes - Regroupement

Depuis plusieurs années, les communes se sont regroupées en communautés de communes. Ainsi, Sauviat sur V. fait maintenant partie de la communauté de communes de Noblat, Saint Martin - Sainte Catherine et Saint Pierre Chérignat de la communauté de communes Bourganeuf - Royère.

Situation des propriétés dans le site

Le massif d'Epagne couvre une surface de 438 hectares.

Il est réparti entre cinquante et un propriétaires. Certains ne possèdent des parcelles que sur le site, d'autres, les plus nombreux, détiennent d'autres propriétés soit en périphérie, soit en dans d'autre lieux des communes concernées, ou encore dans d'autres communes.

catégorie de propriétés	Nombre de propriétaire	Surface (ha)	% de la surface
moins de 4 hectares	38	55	12%
de 4 à 10 hectares	4	26	6%
10 à 25 hectares	3	95	21%
plus de 25 hectares	6	273	61%

ANALYSE DU MILIEU

1 - Activités humaines et occupation du sol

Histoire

Au XIII^{ème} siècle, l'ordre de Grammont, fondé par Etienne de Muret, installe sur le site d'Espagne, une "celle" portant le nom d'Espagne (versant Est de la Vige). Pendant plusieurs siècles, y vit une communauté religieuse. Les moines Grandmontais aménagent les terres pour se créer des conditions de subsistance. On peut penser qu'une partie de l'espace forestier a été défriché.

Au XVI^{ème} siècle, l'abbaye est en ruine.

A la révolution, le domaine est vendu.

Par ailleurs, la pression démographique du XIX^{ème} siècle explique l'abondance du taillis de charme sur le massif. En effet, les besoins en bois de chauffage sont, à cette époque, relativement forts dans cette région où la forêt est peu présente. L'exploitation intensive en taillis sous futaie, voire en taillis, a ainsi facilité le développement de cette essence.

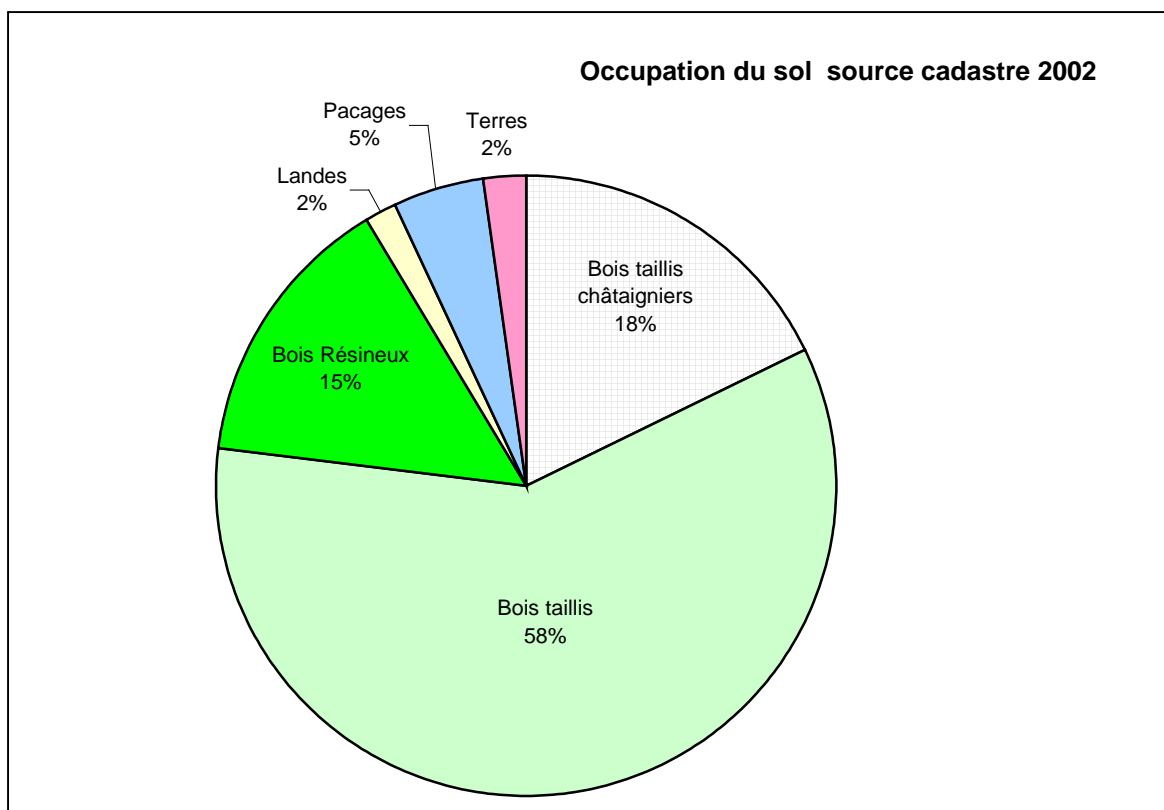
Parallèlement, l'ouverture d'une fabrique de porcelaine à Sauviat en 1836, gros consommateur de bois pour la cuisson, contribue à "l'appauvrissement" de la forêt.

Enfin, sur la partie Ouest, à proximité du village du Monteil, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les châtaigneraies constituent un lien entre l'espace agricole et la forêt. Elles ont aujourd'hui disparu et seul la présence de vieux châtaigniers secs atteste d'un usage ancien.

Aujourd'hui le site de la forêt d'Espagne ne comprend plus de lieux habités. On note la présence de plusieurs villages en périphérie dont beaucoup de maisons n'ont qu'une occupation saisonnière :

- Espagne, le moulin du Monteil, le Monteil sur la commune de Sauviat,
- Savenat et la Terrade sur la commune de St Pierre Cherignat.

Occupation du sol



Les peuplements feuillus, en nature de taillis (en majorité charme et chêne) mais aussi châtaigniers (ancienne châtaigneraie) couvrent plus des trois quart du massif. Les résineux, d'introduction assez récente, sont concentré sur une propriété. Quant aux parcelles agricoles, elles ne représentent qu'une faible surface en limite de la zone.

La forêt

Parmi les propriétés forestières, deux disposent d'un **document d'aménagement** et sont gérées par l'Office National des Forêts.

- la forêt sectionnale du Monteil (Sauviat sur Vige) pour 62 ha,
- la forêt sectionnale de Bezenat (St martin Sainte Catherine) pour 36 ha.

Quatre forêts disposent d'un **Plan Simple de Gestion** :

- Le Groupement Forestier des Bois du Centre (39 ha sur le site) : document agréé en 2009 pour une durée de dix ans,
- Le Groupement Forestier d'Epagou (49 ha sur le site) : document en cours de révision,
- Le Groupement Forestier des Trois Limousins (8 ha sur le site) : document agréé en 2004 pour une durée de vingt ans
- Le Groupement Forestier des Deux Chanteloubes (76 ha sur le site) : document en cours de révision.

Ainsi, plus de la moitié des forêts du massif d'Epagne dispose d'un document de gestion. L'état des peuplements, les objectifs et programmes prévisionnels de coupes et travaux donnent une bonne vision de cette partie de la forêt.

L'espace agricole

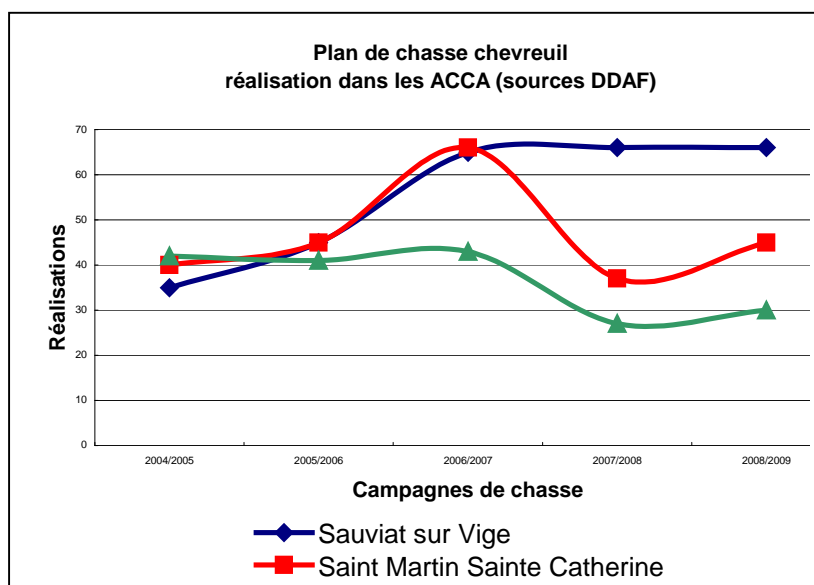
Il y a peu d'espaces agricoles sur le périmètre du site ; ils ne représentent que 6% de sa surface. Ces espaces agricoles sont essentiellement des prairies.

Activité cynégétique

Le site de la forêt d'Epagne est intégré au différents territoires de chasse des communes sous le régime des Associations Communales de Chasses Agréées.

Il est intéressant d'analyser l'évolution des prélèvements de chevreuil. Ainsi, après une augmentation significative en 2006 passant de 117 à 170 têtes, le prélèvement de la dernière campagne (2008-2009) se situe à 140 têtes pour les trois ACCA.

Quant au sanglier, il est présent et apprécié des chasseurs.



Activité piscicole

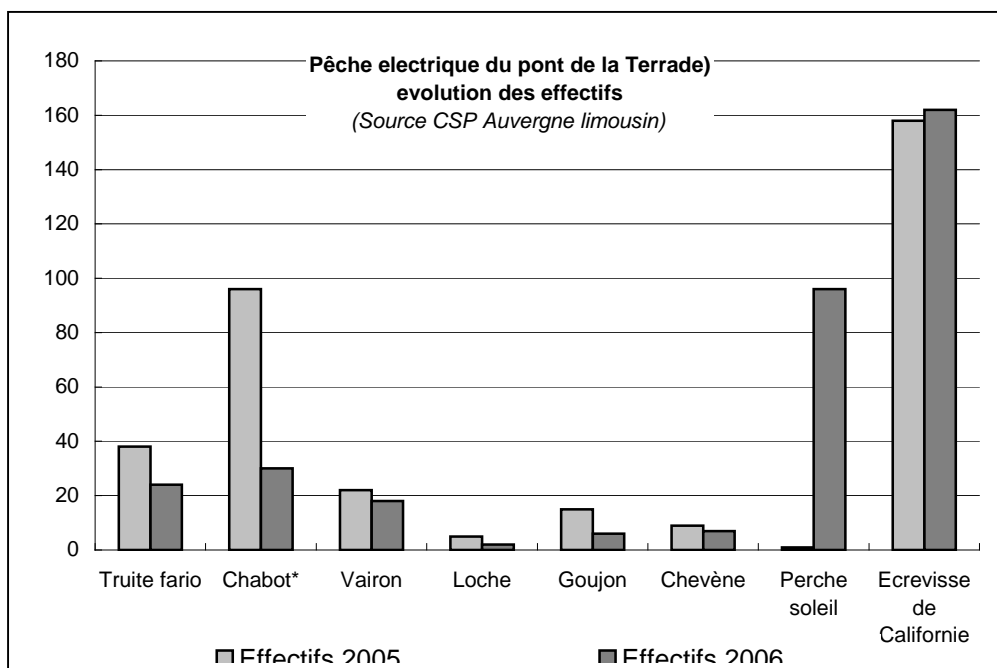
La Vige est classée en 1^{ère} catégorie piscicole sur tout son cours.

Il existe deux AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) sur le site, l'une sur Sauviat sur Vige, l'autre sur St Pierre Chérignat et St Martin Ste Catherine. D'autre part, la Vige est classée en cours d'eau à migrateur (art. L 432-6 du Code de l'Environnement) ce qui entraîne un certain nombre de précautions à prendre lors d'éventuelles réfections de seuils ou de digues.

La Vige est régulièrement parcourue par les pêcheurs à la recherche de truites.

Les dernières pêches électriques confirment la présence de truite mais aussi celle de perche et d'écrevisse.

Par ailleurs, le chabot (inscrit à la directive) a été inventorié.



Activité touristique

Le site de la forêt d'Espagne est peu concerné par la pression touristique. Cependant, à l'initiative de l'association "Sauviat environnement"*, un sentier de découverte a été mis en place.

Suite au travail d'animation et après création d'une desserte de qualité, plusieurs boucles de découverte sont maintenant balisées.

Un travail est mené en partenariat avec l'école de Sauviat pour réfléchir à une signalétique adaptée.

* Association dissoute

Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet

Le site est inclus dans une Zone d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les caractéristiques écologiques du site ont conduit à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (7 juillet 1994) sur les communes de Sauviat/Vige (52,6 ha), St Pierre Chérignat (4 ha) et St Martin Ste Catherine (8,75 ha).

Réglementation des boisements

Sauviat/V. : arrêté préfectoral du 4/6/97

- * 3 zones (interdite, réglementée, libre)
- * distances de retrait : 6m. des terrains agricoles, 2m. des terrains boisés, 3m. de l'emprise des routes goudronnées, 4m. de l'axe des chemins cadastrés, 8m. des berges des cours d'eau cadastrés pour les résineux, 50m. des bâtiments.

St Martin Ste Catherine : arrêté préfectoral du 3/3/88

- * 2 zones (réglementée, libre)
- * distances de retrait : 6m. des fonds voisins, 3m. de l'emprise des chemins publics, 50m. des bâtiments.

St Pierre Chérignat : arrêté préfectoral du 27/7/93

- * 2 zones (réglementée, libre)
- * distances de retrait : 6m. des fonds voisins réglementés, 3m. de l'emprise des chemins publics, 5m. des berges des cours d'eau cadastrés pour résineux, 50m. des bâtiments.

2 - Milieu naturel

Géologie

Le massif de Sauviat, constitué de roches basiques, forme une vaste lentille allongée Est - Ouest de 5,5 km de long et 2 km de large. Il est intercalé dans l'ensemble des gneiss et leptynites du Taurion. A l'est et au sud-est se trouve le massif granitique d'Auriat, plus au nord on trouve successivement des paragneiss (vers St Martin - Ste Catherine), puis des micaschistes (aux environs de St Pierre Chérignat) et, enfin le massif granitique de St Goussaud.

Ce massif est un ensemble de divers types de roches :

- des roches basiques : métagabbros associés à des amphibolites
- des roches ultrabasiques : métapéridotites à grenat serpentinisées et des amphibolites associées, disposées sous forme de petits corps inclus dans l'ensemble précédent.

Il présente donc un réel intérêt scientifique et le gisement de Sauviat-sur-Vige est signalé à l'attention des géologues de France et d'Europe car c'est un exceptionnel exemple de gabbro écologitisé. De plus, par sa composition basique et ultrabasique contrastant avec celle des roches environnantes, il est à l'origine d'un biotope spécifique.

Hydrographie

La Vige prend naissance sur le territoire de Saint-Junien-la-Bregère et sillonne sur une longueur de 28 kilomètres cette partie des Plateaux Limousins située dans le département de la Creuse.

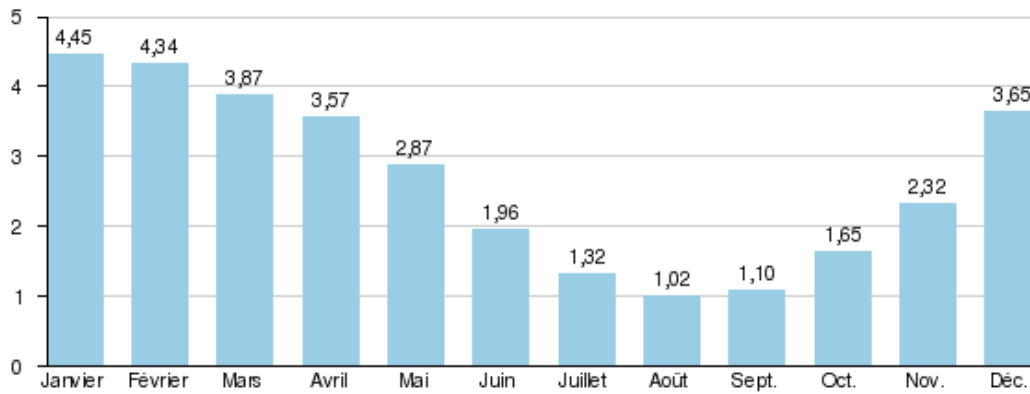
Elle effectue de nombreux changements de direction, mais adopte une orientation générale sud-est/nord-ouest.

Elle se jette dans le Taurion (rive gauche) à St-Martin-Ste-Catherine, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la ville de Bourgneuf.

Son débit a été observé pendant une période de 51 ans (1958-2008), à Saint-Martin-Sainte-Catherine située au niveau de son confluent avec le Taurion¹. Le bassin versant de la rivière y est de 134 km² soit la quasi totalité de ce dernier. Le débit moyen interannuel ou module de la rivière à Saint-Martin-Sainte-Catherine est de 2,67 m³ par seconde.

La Vige, rivière de moyenne montagne bien arrosée, présente des fluctuations saisonnières de débit assez moyennes, comme c'est généralement le cas dans le haut Limousin, avec des hautes eaux d'hiver et de printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau situé entre 3,57 et 4,45 m³ par seconde, de décembre à avril inclus (avec un maximum en janvier), et des basses eaux d'été, de juillet à septembre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 1,02 m³ au mois d'août, ce qui reste consistant. Mais les fluctuations sont bien plus prononcées sur de courtes périodes, et aussi d'après les années.

¹.Banque Hydro - Station L0314010 - La Vige à Saint-Martin-Sainte-Catherine (Synthèse)



Débit moyen mensuel de la Vige (en m³/s) mesuré à la station hydrologique de St-Martin-Ste-Catherine
Données calculées sur 51 ans

À l'étiage, le VCN3 peut chuter jusque 0,230 m³, en cas de période quinquennale sèche, soit 230 litres par seconde, ce qui n'est pas très sévère pour cette petite rivière coulant au sein d'un petit bassin. Rappelons que le VCN3 est la quantité minimale écoulee ou débit minimal sur trois jours consécutifs.

Quant aux crues, elles peuvent être assez importantes compte tenu de la petitesse du cours d'eau et de l'exiguïté de son bassin versant. Les QIX 2 et QIX 5 ou débits calculés de crue biennale et quinquennale valent respectivement 21 et 28 m³ par seconde. Le QIX 10 ou débit calculé de crue décennale est de 33 m³ par seconde, le QIX 20 de 38 m³, tandis que le QIX 50 se monte à 44 m³ par seconde².

Le débit instantané maximal enregistré à la station de Saint-Martin-Sainte-Catherine a été de 52 m³ par seconde le 1^{er} juillet 1988, tandis que la valeur journalière maximale était de 27 m³ par seconde le 4 octobre 1960. En comparant la première de ces valeurs à l'échelle des QIX de la rivière, il ressort que cette crue était bien plus que cinquantennale, sans doute centennale, mais dans tous les cas très exceptionnelle.

La Vige est alimentée par des précipitations abondantes. La lame d'eau écoulee dans son bassin versant est de 630 millimètres annuellement, ce qui est très élevé, de loin supérieur à la moyenne d'ensemble de la France, mais aussi largement supérieur à la moyenne du bassin de la Vienne (319 millimètres à Nouâtre). Le débit spécifique de la rivière (ou Qsp) atteint de ce fait le chiffre de 19,9 litres par seconde et par kilomètre carré de bassin.

Morphologie

La Vige s'écoule sur un substrat géologique dur et présente, en conséquence, des pentes importantes. Sur le site, la pente du lit peut atteindre près de 4,5 % (calcul des pentes grâce à un MNT, SIG Monts et Barrages), alors qu'en amont du site, elle est en moyenne de 0,3 %.

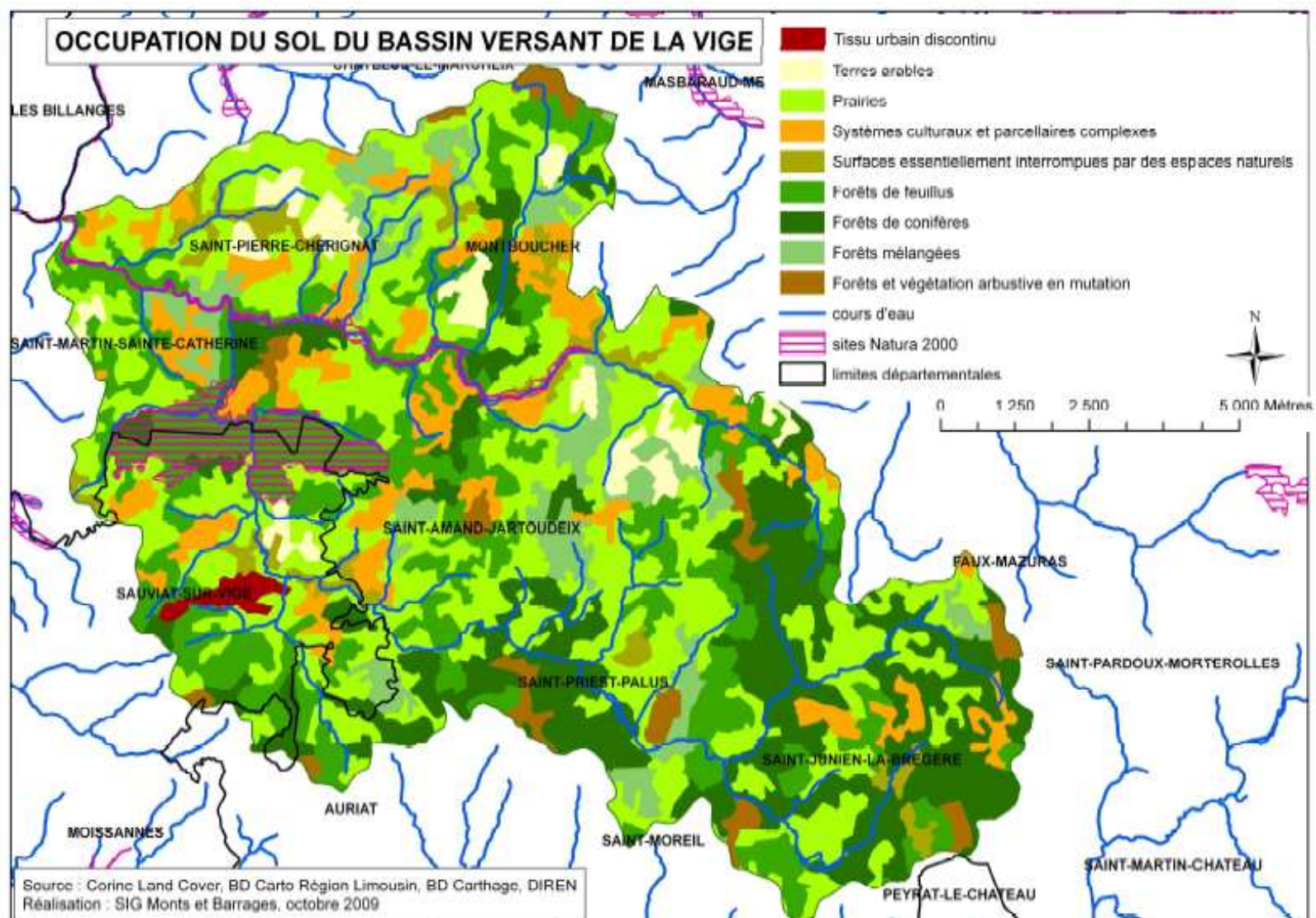
De ce fait, les faciès d'écoulement dominants sont les chutes et cascades sur une grande partie du linéaire, alternant avec des zones de rapides et de radiers, et des zones de plat-courants plus anecdotiques.

Les substrats sont majoritairement grossiers avec la présence dominante de blocs et de pierres entre lesquels se dépose du sédiment plus fin constitué de sable. Dans les zones moins pentus, les pierres et cailloux dominent, complétés par le sable et des graviers (notamment favorables au frai de la truite).

Les sols étant constitués de roches dures, les berges sont très stables et peu érodées.

².Le QIX 20 ou débit calculé pour une crue vicennale, est la valeur du débit calculé pour une crue n'ayant statistiquement lieu que tous les 20 ans. On calcule aussi le QIX 50, c'est à dire la valeur du débit calculé pour une crue cinquantennale, n'ayant statistiquement lieu que tous les 50 ans. Enfin le QIX 2 et le QIX 5 sont les débits calculés pour une crue biennale et quinquennale, c'est à dire une crue qui doit se produire en moyenne tous les deux ou cinq ans. Ils permettent d'apprécier les risques à plus court terme

Milieux aquatiques



A. Eléments de diagnostic

1. Habitats

Habitats visés : Forêts alluviales : Aulnaies – frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses.

Un cordon rivulaire est présent sur tout le linéaire de la Vige et des affluents à l'intérieur du site.

Des travaux de restauration et d'entretien ont été engagés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 par le Syndicat Monts et Barrages (première tranche en 2006).

Menaces potentielles :

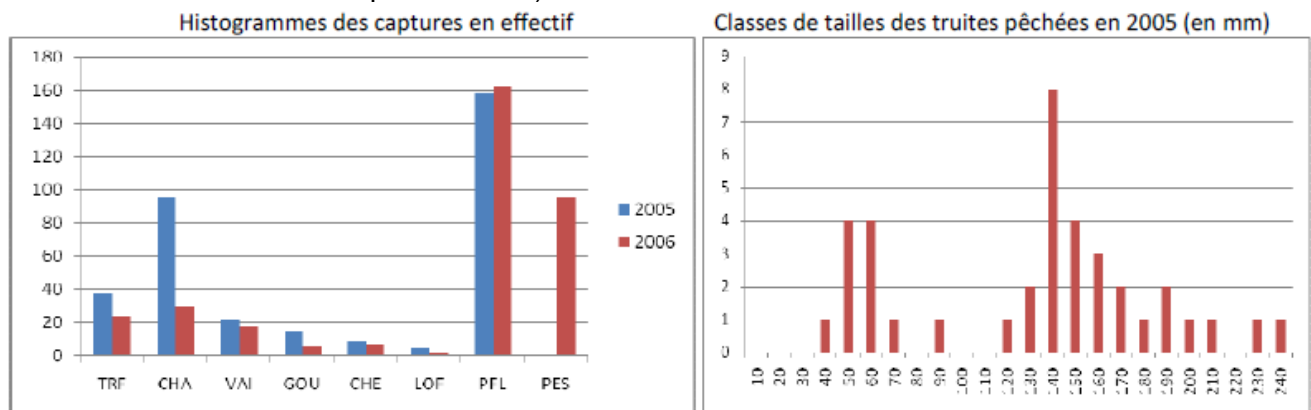
Dégradations liées à des travaux d'exploitations voisins

Enrésinement

2. Espèces

Espèces visées : Chabot, Lamproie de Planer, Loutre

Les pêches électriques de 2005 et 2006 n'ont pas permis de retrouver la lamproie. Par contre, le chabot est bien présent. Le peuplement piscicole présente des espèces de cours d'eau de première catégorie, qui sont cependant perturbés par la présence d'espèces envahissantes (écrevisse californienne et la perche soleil)



La répartition des classes de tailles des truites en 2005 montre que la population est plutôt bien structurée, avec la présence des différentes classes d'âges, et notamment des truitelles de l'année. Cependant, la pêche de 2006 a montré une baisse de l'effectif de cette espèce et des espèces d'accompagnement, au profit des perches soleil et écrevisses californiennes.

Concernant la qualité des peuplements macrobenthiques, 2 IBGN ont été réalisés en 2007 (en juillet et septembre), avec une note de 15/20 puis 13/20. Le groupe faunistique indicateur (GFI=7) indique que les taxons les plus polluosensibles sont absents du peuplement (interprétation des résultats limitée car nous n'avons pas les données brutes).

La qualité des eaux de la Vige est suivie depuis 2005 par la DIREN ; les résultats ne montrent pas d'importantes altérations de la qualité de l'eau (interprétation à affiner).

En amont du site Natura 2000, on trouve la station d'épuration de Sauviat-sur-Vige (11000 Eq-Habitants, avec un système d'aération – boues activées, mise en service en 1980), ainsi que l'usine de porcelaine (voir si on peut récolter des données de qualité d'eau en sortie). L'occupation du sol en amont du site est composée majoritairement de prairies et de forêt de résineux et de feuillus. Des étangs sont présents sur les affluents et le cours même de la Vige. Concernant la Loutre, l'espèce est bien présente sur le site comme en atteste la présence d'épreintes réparties sur tout le linéaire.

Menaces potentielles (surtout pour Chabot et Lamproie):

Apports de matières fines par les piétinements bovins, les exploitations forestières et les étangs, et dégradation des substrats (colmatage, ensablement)

Dégradation de la qualité des eaux due aux activités sur le bassin et notamment la STEP et l'Usine ?

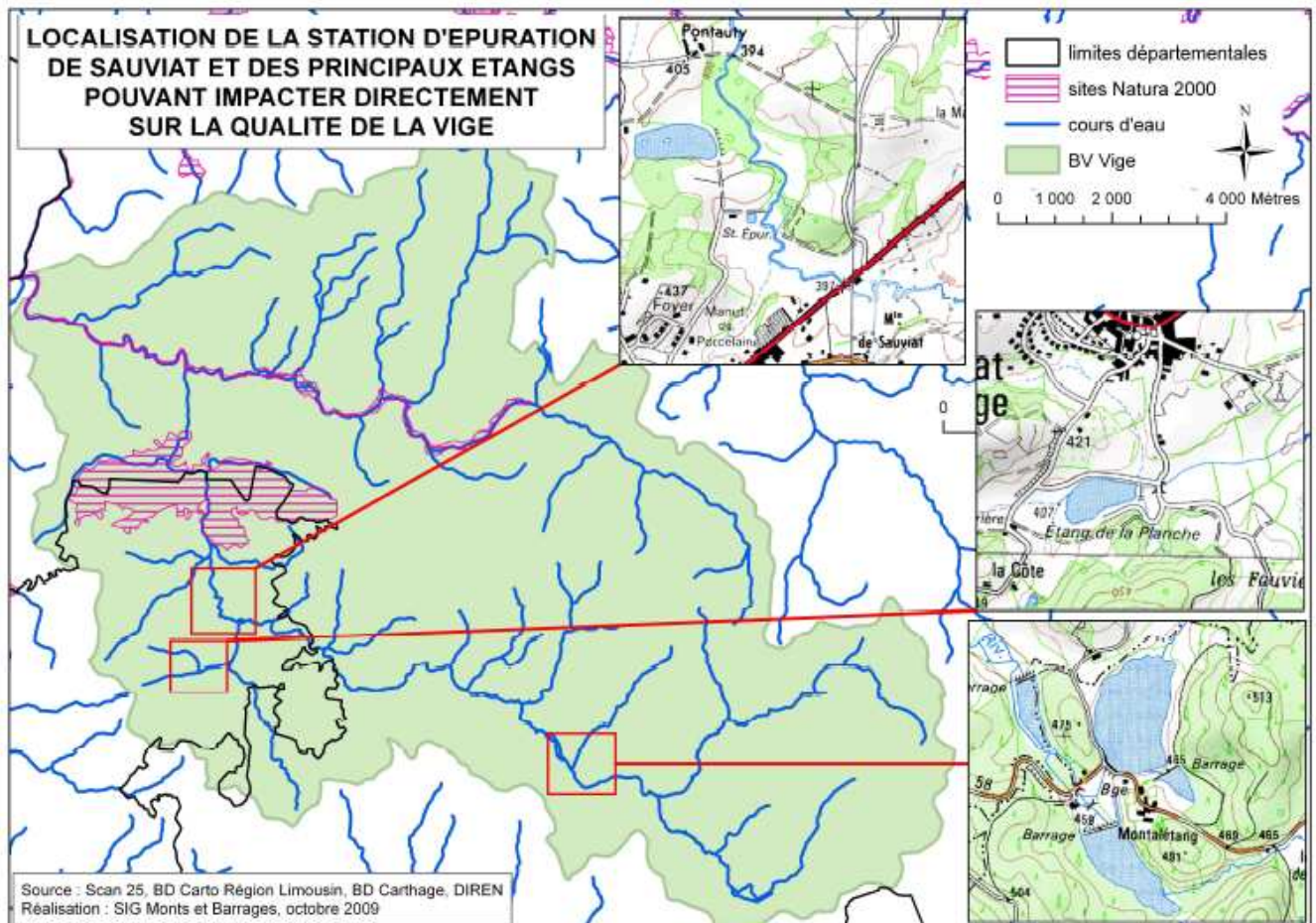
Perturbation des peuplements piscicoles par introduction d'espèces invasives et nuisibles (provenant d'étangs notamment)

Ouvrages ou embâcles perturbant les niveaux d'eau et entravant la libre circulation des espèces (Cf. carte ci-dessous)

3. Etat de la masse d'eau (vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau)

Le site Natura 2000 est compris dans la masse d'eau FRGR0373 : "la Vige et ses affluents de sa source jusqu'à sa confluence avec le Taurion".

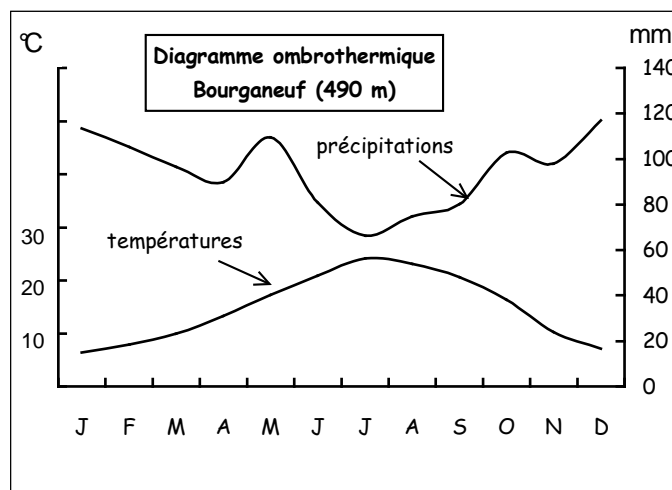
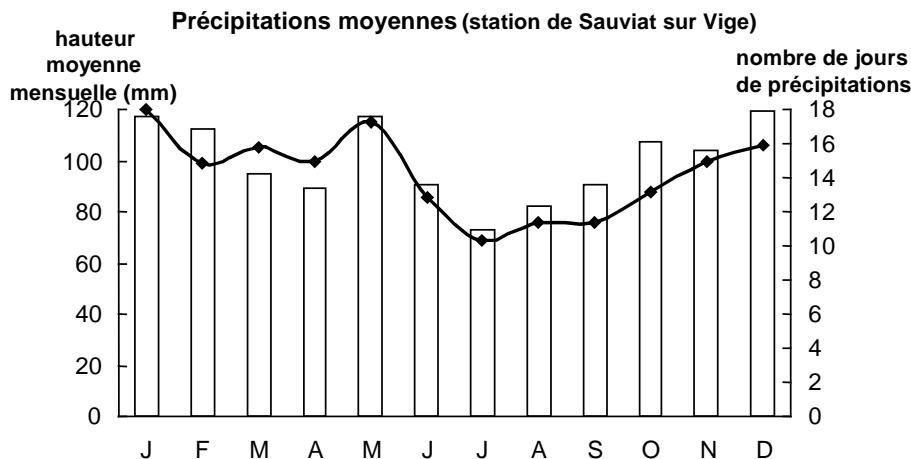
Cette masse d'eau est classée en "respect des objectifs" (c'est-à-dire qu'il est probable qu'en 2015 son état soit conforme avec le bon état imposé par la DCE) mais l'état des lieux (réalisé en 2004 pour l'Agence de l'Eau) a mis en évidence des problématiques de dégradations des berges et des obstacles à la continuité.



Climat

Le climat du site, de type océanique dominant, se caractérise par :

- des températures moyennes annuelles qui vont de 9 à 10 °C,
- des températures moyennes annuelles minimales d'environ 5°C et des maximales comprises entre 14,8 et 14,9 °C,
- un nombre moyen de jours de gelée annuel variant de 86 jours à Bourgneuf à 93 jours à Peyrat-le-Château,
- des précipitations moyennes annuelles de 170 jours par an pour une hauteur d'environ 1200 mm,
- des chutes de neige inférieures à 20 jours par an,
- un nombre de jours de brouillard d'environ 25 jours par an (station de Bourgneuf),
- des orages assez fréquents.



Indice d'aridité de De Martonne

il est donné par la formule

$$A = \frac{P}{T + 10}$$

P = pluviométrie moyenne annuelle (en mm)

T = température moyenne annuelle (en °C)

L'indice *A* est d'autant plus bas que le climat est "aride" c'est à dire que les précipitations sont plus faibles et les températures plus élevées

	Indice d'aridité de De Martonne
Bourganeuf	57
Peyrat le Chateau	65,4

Un indice supérieur à 40 correspond à une influence atlantique que nous retrouvons pour les 2 stations indiquées.

Pédologie

Les sols sont de type bruns mésotrophes à acides.

L'humus est de type mull à mull-moder hors des zones où le gabbro est affleurant formant des zones à boules rocheuses.

Le pH est de 5,5 à 6.

La profondeur utile est souvent supérieure à 50 cm à l'exception des quelques zones humides et des zones à gabbro affleurant où elle peut devenir presque nulle.

La texture est sablo - limoneuse

Topographie

Le massif est situé sur un plateau (430 à 470 m), coupé du Sud au Nord par la vallée de la Vige (390 à 360 m)

Les affleurement de blocs de gabbro sont caractéristiques du site

Les grands milieux

la Forêt d'Epagne se situe à la frontière de deux territoires phytogéographiques décrits par A. Vilks.

- * la bordure ouest de la Montagne limousine (territoire des hauts plateaux et des reliefs)
présence d'espèces assez fréquentes en altitude parmi les espèces atlantiques, boréales et circumboréales.
- * les plateaux septentrionaux de la Vienne moyenne (territoire des plateaux intermédiaires)
le taux des espèces boréales, circumboréales et montagnardes diminue au profit d'espèces thermophiles et de large répartition.

Certaines espèces, comme l'ail des ours ou la pervenche, sont très présentes. Au printemps, elles couvrent des îlots continus de plusieurs centaines de mètres carrés

Une flore exceptionnelle



La floraison de l'Ail des ours au printemps



Ilots de pervenches



Prêle d'hiver



Parisette à quatre feuilles

Bilan depuis l'approbation du document d'objectifs (29 avril 2002)

Le comité de pilotage s'est réuni cinq fois:

- 23 Janvier 2004 : à Sauviat (approbation du projet de contrat gf d'Epagou)
- 4 juillet 2005 : à Sauviat (visite des réalisations sur le GF d'Epagou)
- 13 septembre 2006 : à St Pierre Cherignat (visite des réalisations sur la Vige)
- 17 décembre 2007 : à Limoges
- le 26 septembre 2008 à Sauviat (approbation de la charte, visite des réalisations de desserte et du sentier de randonnées)

Le Contrat Natura 2000 avec le Groupement Forestier d'Epagou (2005)

Il a permis la réalisation d'environ 5000 mètres d'ouverture de couloirs pour les chauves souris.



Le Contrat Natura 2000 de restauration de la vallée de la Vige (2006)

mis en œuvre avec le Syndicat Monts et Barrages, il a été exécuté par une équipe utilisant la traction animale.

L'ensemble des deux rives de la Vige a ainsi pu être nettoyé des embâcles, très nombreux sur l'ensemble du parcours.



La réouverture du Pont de la Terrade (2006) enjambant la Vige

Cet ouvrage ne disposait plus que des piliers d'un ancien pont menant autrefois à un moulin à farine. Grâce à l'union entre les communes de Sauviat, St Pierre Cherignat et St Martin Ste Catherine, à la compréhension des élus et au savoir faire des employés municipaux, cette liaison symbolique a pu être réouverte.



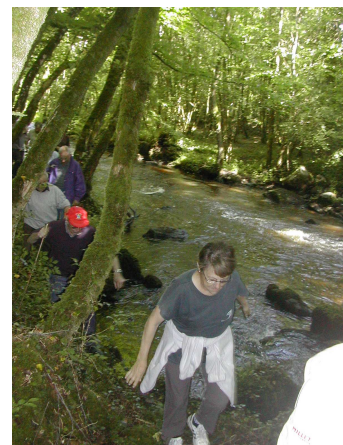
La création d'une routes multi-usages (2007)

Réalisée sur la commune de Sauviat, elle permet aujourd'hui un accès dans d'excellentes conditions, aussi bien pour la découverte du massif que pour une exploitation raisonnée.



L'ouverture d'un sentier de randonnée (2008)

Il permet de découvrir le site dans de très bonnes conditions. Plusieurs visites ont ainsi pu y être organisées.



La mise en œuvre d'actions forestières (2005 – 2008) (élagage, taille de feuillus, depressage, régénération naturelle, coupe d'amélioration, éclaircie...) assurent une mise en valeur dans le cadre d'un objectif forestier.



Le projet avec l'école de Sauviat (2006- 2010.)

L'équipe enseignante, soutenue par la municipalité de Sauviat, s'est investie dans un projet "école de la forêt". La forêt d'Espagne est un magnifique support d'enseignement pour les élèves.

A terme, les enfants seront à même de proposer une signalétique adaptée.



HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conservatoire botanique national du massif central a réalisé, en 2008, l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site. Les 59 relevés phytosociologiques complétant les 53 réalisés précédemment ont permis de distinguer une majorité d'habitats relevant de la directive (plus des 2/3 de la forêt).

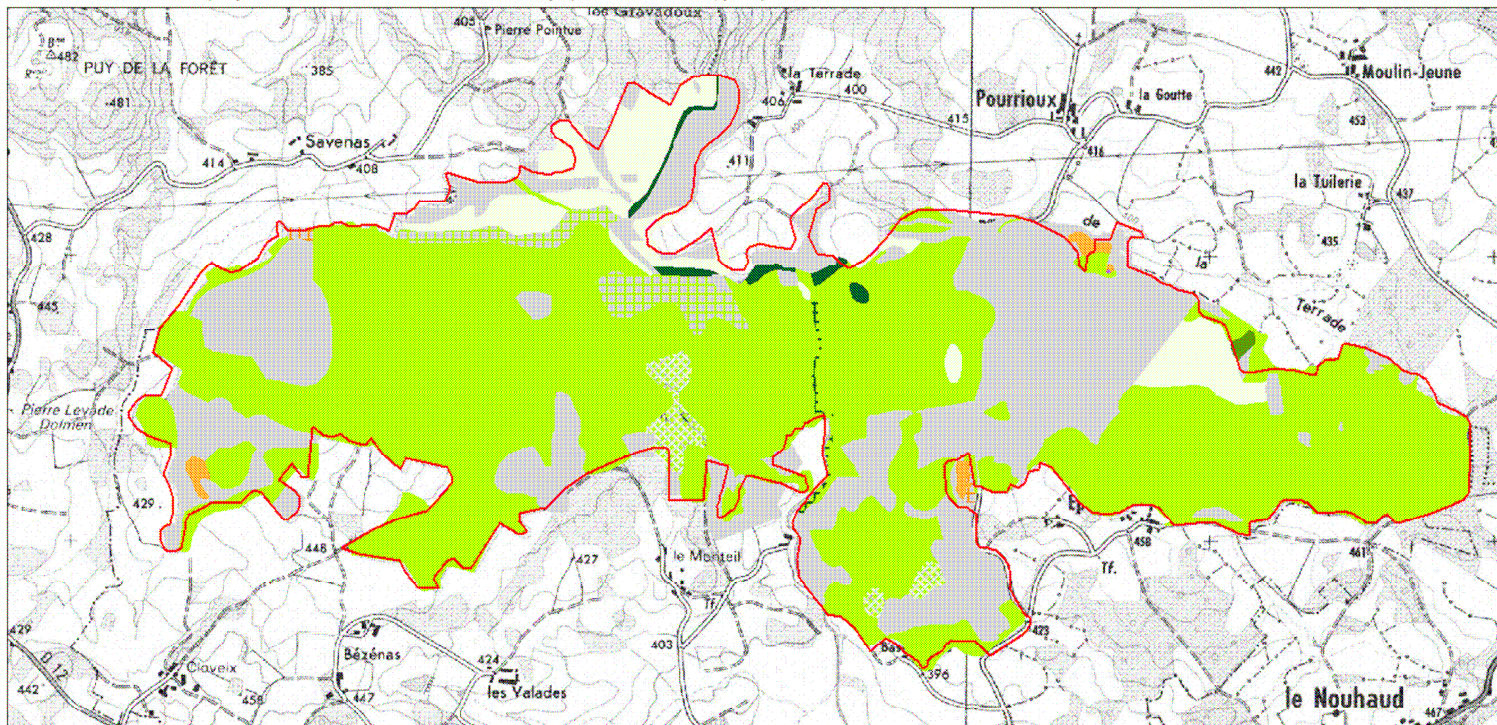
Les "hêtraies-chênaies" constituent la quasi totalité des habitats relevant de la directive.

A noter un habitat prioritaire "aulnaie frênaie" situé en bordure de Vige, difficilement cartographiable sur le terrain car présent sous forme de mosaïques.

Cependant, le rédacteur de l'étude indique que "*La diversité des habitats est de manière assez limitée dans la forêt d'Epagne*". Pour autant, le site abrite plusieurs espèces rares en Limousin.

NATURA 2000 / Cahiers d'habitats				Type d'habitat	Surface		
Habitats génériques		Habitats élémentaires			Libellé	ha	
Code	Statut	Code	Libellé	Libellé			ha
91E0	PR	91E0-6	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	Chênaie-aulnaie riveraine	3,4	0,8	3,4
4010	IC	4010-1	Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles	Lande humide à Ajonc nain, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue	0,01	-	0,01
6410	IC	6410-9	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées	Prairie hygrophile. Variante mésotrophe à Angélique des bois et Molinie bleue	1,16	0,3	1,20
				Prairie hygrophile. Variante oligomésotrophe à Carvi verticillé et Molinie bleue	0,01	-	
9120	IC	9120-2	Hêtraies-chênaies collinéenne à Houx	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile. Variante de versant à Blechne en épis et Luzule poilue et variante de bas de versant à Blechne en épis et Luzule des bois	1,13	0,3	26,75
				Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile Variante de haut de versant à Houlque molle	2,0	0,5	
				Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile Variante type à Canche flexueuse et Mélampyre des prés	23,61	5,5	
9130	IC	9130-4	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou Chèvrefeuille	Hêtraie-chênaie collinéenne neutroacidicline mésophile (riche en espèces neutrophiles)	3,35	0,8	261,70
				Hêtraie-chênaie collinéenne acidicline mésophile pauvre en espèce à Anémone des bois et Chèvrefeuille des bois	197,23	45,9	
				Hêtraie collinéenne neutro-acidicline mésophile très pauvre en espèces	24,5	5,8	
				Hêtraie-chênaie méso-hydrocline Variante des sols profonds à Jacinthe des bois et Conopode dénudé et Variante fraîche à Lamier jaune et Gaillet odorant	13,3	3,1	
				Hêtraie-chênaie acidicline sur blocs, riche en Tilleul à petites feuilles	23,3	5,4	
9190	IC	9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Chênaie pédonculée acidiphile à Molinie bleue	0,03	0,01	0,05
							289,71

Annexe 3.2 : Cartographie des habitats de la forêt d'Epagne suivant la typologie Natura 2000



- 401D - Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 641D - Prairies à Molinia sur sols alcalins : tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion arvensis)
- 9120 - Hétraies à adaphnés atlantiques à sous-bois à Desm. et parfois à Taxus (Quercion robur-petraea ou Ilex-Fagion)
- 9130 - Hétraies du Asperugo-Fagetum
- 9130 - Hétraies du Asperugo-Fagetum potamid
- 9190 - Vieilles chênaies à adaphnés des plaines ou Montcaux à Quercus robur
- 9160 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicetalia) (b)
- Autres habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"
- Habitat non dominant

Inventaire et cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR7401149 : "Forêt d'Epagne"

Légende

~ Limite de la zone d'étude

Carte de localisation

Echelle : 1 / 15000

0 100 m

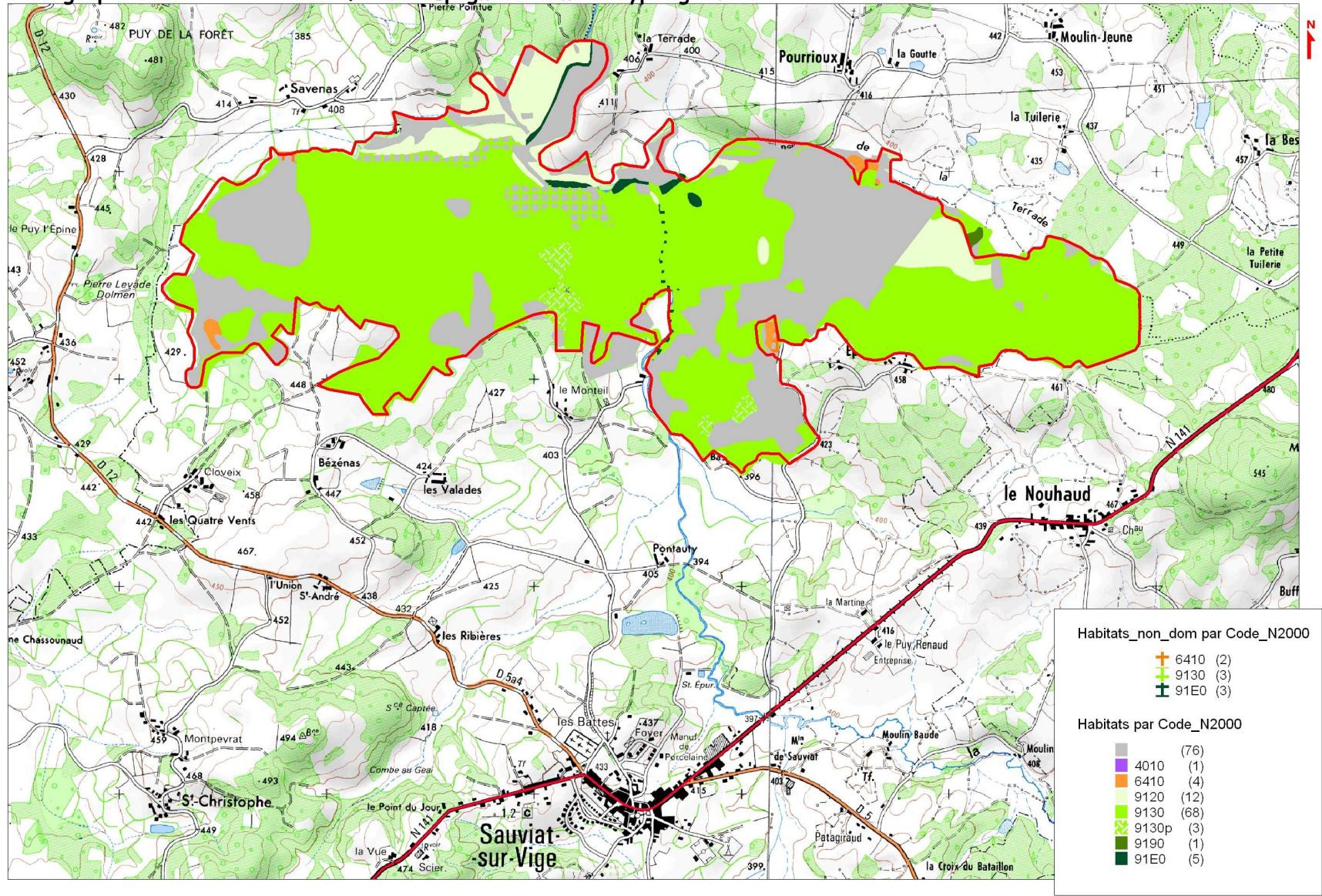
Fond cartographique : SCAN EDN 25 (P) IGN 1995

Conservatoire Botanique National

MASSIF CENTRAL

SDN OBIHFC - Décembre 2008

Cartographie des habitats de la forêt d'Espagne suivant la typologie Natura 2000



Milieux relevant de la Directive Habitats

Milieux forestiers

292 ha

Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile

1 Variante type à Canche flexueuse et Mélampyre des prés

2 Variante de milieu de versant à Blechne en épis et Luzule poilue

3 Variante de bas de versant à Blechne en épis et Luzule des bois

4 Variante de haut de versant à Houlque molle

CORINE Biotope : 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles

Habitat générique Natura 2000 : 9120 Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)

Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à houx

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisements oligotrophes établis sur des sols acides, assez superficiels et pauvres. Ces chênaies se rencontrent principalement au niveau des gneiss qui affleurent au nord du site.

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée par les Chênes pédonculé et/ou sessile ainsi que par le Hêtre. La strate arbustive haute est souvent bien développée à travers un taillis de Charme qui résulte de l'utilisation ancienne de cette forêt. Par contre, la strate arbustive basse est de manière générale peu recouvrante sauf sur certaines parcelles où le Houx connaît un développement important.

Sur les parcelles où le Hêtre est présent, les régénérations de cette espèce peuvent présenter un recouvrement important dans cette strate. Par ailleurs les Hêtraies presque pures sont souvent très pauvres floristiquement (litière acide limitant le développement de la strate herbacée).

La strate herbacée est de manière générale dominée par la Canche flexueuse et le Mélampyre des prés.

Compte tenu de la taille du site et de sa topographie, plusieurs variantes ont pu être mises en évidence :

1 Variante type à Canche flexueuse et Mélampyre des prés qu'on rencontre sur le gneiss au niveau des terrains plats mais aussi sur quelques petites buttes topographiques au sein du massif de gabbros. Il n'y a pas d'espèces spécifiques à cette variante.

2 Variante de milieu de versant à Blechne en épis et Luzule poilue : variante de transition entre les variantes 1 et 3, non individualisée dans la cartographie (cartographiée avec la variante 3). Eclaircissement moindre mais humidité atmosphérique encore insuffisante pour permettre le développement de la Luzule des bois

3 Variante de bas de versant à Blechne en épis et Luzule des bois : bas de versants très abrupts surplombant la Vige (humidité atmosphérique forte). La Luzule des bois y forme souvent faciès.

4 Variante de haut de versant à Houlque molle : la forte pente induit une strate arborée plus clairsemée (enracinement des arbres limité) et donc une plus forte luminosité au sol qui permet le développement de graminées sociales comme la Houlque molle et l'Agrostide capillaire.

Cortège floristique

Ces habitats se différencient des boisements acidoclines par la prépondérance d'espèces acidiphiles. Les taxons acidoclines, bien que présents, ne sont jamais dominants. Les espèces neutroclines sont absentes ou très faiblement représentées : Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), Euphorbe d'Irlande (*Euphorbia hyberna*)...

Phanérophytes

- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Châtaignier commun (*Castanea sativa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Herbacées acidiphiles

- Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense flexuosa*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Laîche à pilules (*Carex pilulifera*)
- Callune commune (*Calluna vulgaris*)

Herbacées acidoclines

- Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum scorodonia*)
- Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*)

Herbacées spécifiques des variantes 2 et 3

- Blechne en épis (*Blechnum spicant*)
- Luzule des bois (*Luzula sylvatica*) – variante 3
- Luzule poilue (*Luzula pilosa*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ces habitats sont à rattacher à la sous-alliance de *Illici aquifolii-Quercenion petraeae* Rameau *in* Bardat *et al.* 2004 qui regroupe les forêts acidiphiles sous influence atlantique de l'étage collinéen. Néanmoins, le classement de ces groupements au niveau de l'association est délicat du fait d'un manque de références scientifiques pour les régions de basse altitude du Limousin.

La variante type à Canche flexueuse et Mélampyre des prés se rapproche le plus de la sous-association *typicum* Durin *et al.* 1967 de *Illici-Fagetum* décrite du nord de la France.

Néanmoins, on note dans nos relevés par rapport à cette association l'absence d'espèces atlantiques (*Mespilus germanica*, *Ruscus aculeatus*, *Ulex europaeus*) et l'absence d'espèces hygroclines (*Dryopteris filix-mas*, *Dryopteris carthusiana*). Pour confirmer notre approche, soulignons que BARDAT (1989) rattache à cette sous-association des relevés dépourvus de ces 3 espèces atlantiques. Ces comparaisons révèlent le caractère atlantique atténué du Limousin.

Par ailleurs, la variante de bas de versant à Blechne en épis et Luzule des bois pourrait être rattachée à la sous-association *luzuletosum* Durin *et al.* 1967 de *Illici-Fagetum* même si elle en diffère par l'absence de la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). La consultation d'autres relevés forestiers réalisés par le CBN Massif central dans le Limousin montre que ce groupement est fréquent dans la région. Il est donc délicat de conclure en l'état des connaissances actuelles à la typicité de ces groupements.

État de conservation

L'analyse générale de la Forêt d'Epagne laisse apparaître un bon état de conservation des Hêtraies-chênaies acidiphiles de pente (difficulté d'exploitation) et un état de conservation bon à médiocre pour la variante type des replats topographiques (exploitation, développement du Châtaignier).

Intérêt patrimonial

Il s'agit de boisements relativement communs à l'échelle du Limousin. La flore est pauvre et banale, dépourvue d'espèces à statut. Ces habitats sont néanmoins représentatifs des boisements du domaine atlantique.

Dynamique de la végétation

Ces boisements représentent le climax forestier (état d'équilibre) sur sols acides de cette région sous influence atlantique.

Répartition dans le site

La majorité de la Forêt d'Epagne relève de l'alliance phytosociologique du *Carpinion betuli* Issler 1931 qui englobe les Hêtraies-chênaies acidiclinales à neutroclines. Les boisements acidiphiles sont beaucoup plus rares et s'observent de manière générale au nord du site sur les gneiss (roche plus acide) et au sein du massif de gabbros dans des situations topographiques particulières (butte topographique) où le lessivage plus important du sol (appauvrissement) ne permet pas le développement des espèces neutroclines.

Ainsi, cet habitat se rencontre essentiellement au niveau des versants abrupts surplombant la Vige et présents au sud des lieux-dits "les Gravadoux" et "la Terrade".

1 Hêtraie-chênaie collinéenne neutro-acidicline mésophile (riche en espèces neutrophiles)

2 Hêtraie-chênaie collinéenne acidicline mésophile pauvre en espèces à Anémone des bois et Chèvrefeuille des bois

3 Hêtraie collinéenne neutro-acidicline mésophile très pauvre en espèces



Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile à Canche flexueuse et Mélampyre des prés.
© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

CORINE Biotope : 41.13 Hêtraie neutrophiles

Habitat générique Natura 2000 : 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 9130-4 Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélèque ou à Chèvrefeuille

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisement sub-atlantique des stations mésophiles et acidiclines se développant quelque soit l'exposition. Généralement en position de pente faible à moyenne, affichant une inclinaison de 5 à environ 30°.

Variabilité

Pour les habitats mésophiles relevant du *Carpinion betuli*, trois variantes ont été distinguées dans la cartographie :

1 Hêtraie-chênaie collinéenne neutro-acidicline mésophile qui présente un cortège floristique diversifié ;

2 Hêtraie-chênaie collinéenne acidicline mésophile à Anémone des bois et Chèvrefeuille des bois pauvre en espèces ;

3 Hêtraie collinéenne neutro-acidicline mésophile très pauvre en espèces.

Par ailleurs, d'autres types du *Carpinion betuli* ont pu être mis en évidence et sont, du fait de leur originalité, présentés dans des fiches distinctes :

- "Hêtraie-chênaie méso-hydrocline" au niveau des bas de pente sur sols colluvionnés, riche en espèces de sols frais (deux variantes) ;

- "Hêtraie-chênaie acidicline sur blocs, riche en Tilleul à petites feuilles".

Physionomie / Structure

Les variantes 1 et 2 correspondent pour l'essentiel à un taillis sous futaie. C'est le Chêne sessile qui domine la futaie avec une présence plus ou moins forte du Hêtre. Sur des secteurs de bas de pente, le Chêne pédonculé peut dominer la futaie. Quelques merisiers sont présents. Le taillis est composé presque exclusivement de Charme. Compte tenu de la fermeture importante du milieu (densité du taillis), la strate arbustive est très clairsemée et composée de Noisetier essentiellement.

La variante 3 est une futaie de Hêtre sans taillis. Le Chêne sessile est quasiment absent.

La strate arbustive est souvent peu présente, mais localement le Houx est très recouvrant

La strate herbacée est généralement bien développée sauf dans les faciès dominés par le Hêtre. La physionomie est variable. Localement, au sein de petites dépressions, les espèces de sols frais peuvent devenir dominantes (voir fiche spécifique des Hêtraies-chênaies mésohygroclines du *Carpinion betuli*).

Cortège floristique

Strate arborée

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Strate arbustive

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Lierre (*Hedera helix*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Strate herbacée

La strate herbacée se caractérise par la présence majoritaire d'espèces du groupe écologique "neutrophile", ainsi que par la quasi-absence des espèces acidiphiles et acidiclinales. Les espèces neutrophiles sont aussi présentes dans les faciès plus frais (fiche suivante). A noter que l'Anémone des bois est très présente.

- Anémone des bois (*Anemone nemorosa*)
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)
- Laîche des bois (*Carex sylvatica*)
- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*)
- Rosier des champs (*Rosa arvensis*)

Ces espèces sont bien présentes dans la variante 1. Les deux autres variantes représentent en fait des faciès appauvris de cette dernière.

Dans la variante 2, l'Anémone des bois est encore bien présente mais les autres espèces neutrophiles présentées ci-dessus sont quasi absentes.

Dans la variante 3, même l'Anémone des bois disparaît et il ne reste alors plus que les espèces à large amplitude (Lierre, Chèvrefeuille des bois, ronces). Cette variante n'est donc pas caractérisée par la présence de certaines espèces mais plutôt par une flore très pauvre qui s'explique pour partie par l'abondance du Hêtre dans la strate arborée dont la litière à dégradation très lente limite fortement le développement de la flore herbacée. Pour cette variante 3, deux faciès ont été distingués dans la cartographie (présence ou absence du Houx dans la strate arbustive).

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ces forêts relèvent typiquement du domaine collinéen (absence totale d'espèces montagnardes).

Les habitats rencontrés au sein de la forêt d'Epagne présentent une composition floristique sous influence atlantique. Néanmoins, une analyse détaillée des relevés types des forêts atlantiques de l'*Endymio non scriptae-Fagetum sylvaticae* (association décrite en Normandie) montre une représentation beaucoup plus forte des espèces atlantiques (Jacinthe des bois et Conopode dénudé) ainsi que la présence du Millet diffus, espèce circumboréale fréquente dans le nord de la France et absente de nos relevés.

La Jacinthe des bois et le Conopode dénudé se rencontrent avec une bonne fréquence uniquement dans le vallon de la Vige où ils semblent favorisés par l'encaissement (plus forte humidité). En revanche, d'autres espèces diagnostiques sont bien présentes dans nos relevés : Anémone des bois, Euphorbe des bois, Lierre, Chèvrefeuille des bois, Sceau-de-Salomon multiflore.

En revanche, en dehors des vallons, l'influence atlantique est moins marquée et ces boisements relèvent alors d'autres associations. Le classement de ces boisements est assez délicat du fait de la position géographique de la forêt d'Epagne (influence atlantique atténuée) et de la nature géologique du sol (massif de gabbros).

Le traitement en taillis dense sur de nombreuses parcelles limitent fortement le développement de la strate herbacée ce qui a rendu l'interprétation de ces groupements difficiles. On se rend compte, sur le terrain, qu'à la faveur de trouées de lumière se développent des tapis d'espèces neutrophiles comme le Gaillet odorant et la Mercuriale pérenne. Ces espèces sont de manière générale mieux représentées dans les futaies.

Intérêt patrimonial

Compte tenu de la particularité géologique du massif de Sauviat pour la région Limousin (roche basique), ce type de boisement est rare à l'échelle du Limousin. Il n'abrite cependant aucune espèce rare ou menacée.

État de conservation

L'état de conservation de cette végétation dans la forêt d'Epagne est bon. L'absence du Hêtre sur certaines parcelles souligne l'impact des pratiques sylvicoles ancestrales.

Dynamique de la végétation

Cette communauté est relativement stable. Certains relevés ont une strate arborée dominée par les taillis (Charme essentiellement). La diminution de la pression sylvicole sur ces bois devrait permettre une évolution lente et progressive avec un développement des arbres de plein jet (Chêne sessile, Hêtre).

Répartition dans le site

Habitat observé sur l'ensemble du site.



Taillis de charme : mauvais état de conservation de la Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline. L'expression du cortège herbacé est limitée.

© P-M LE HENAFF / CBN Massif central



Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline mésophile pauvre en espèces à Anémone des bois et Chèvrefeuille des bois.

© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Hêtraie-chênaie méso-hygrocline

1 Variante des sols profonds à Jacinthe des bois et Conopode dénudé

2 Variante fraîche à Lamier jaune et Gaillet odorant

CORINE Biotope 41.13 Hêtraie neutrophiles

Habitat générique Natura 2000 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 1 9130-3 Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois

2 9130-4 Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisement se rencontrant en transition vers les Frênaies-chênaies du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* Rameau *in* Bardat *et al.* 2004 ou dans des secteurs un peu plus frais de la Hêtraie-chênaie neutro-acidicline.

Variabilité

Ce groupement représente une variante de l'*Endymio non scriptae-Fagetum sylvaticae* qui a été ici individualisée dans une fiche du fait de son importance spatiale sur le site. Pour les faciès les plus frais, les fougères peuvent marquer fortement le groupement. La Luzule des bois peut également transgresser dans ce groupement.

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée principalement par le Chêne pédonculé. Le Hêtre est plus ou moins présent. La strate arbustive est clairsemée.

La strate herbacée est caractérisée par la codominance des espèces neutrophiles du *Carpinion betuli* et d'autres espèces neutroclines de sols frais qui caractérisent ce pôle mésohygrocline : Lamier jaune, Sceau-de-Salomon multiflore, Gaillet odorant, Brachypode des bois, Fougère femelle ...

Deux variantes ont pu être distinguées dans le tableau phytosociologique :

- variante des sols profonds à Jacinthe des bois et Conopode dénudé ;
- variante fraîche à Lamier jaune et Gaillet odorant où les fougères sont localement abondantes..

Cortège floristique

Strate arborée

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Strate arbustive

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)

Strate herbacée

La strate herbacée se caractérise par la présence majoritaire d'espèces des groupes écologiques "neutrophiles" et "neutroclines de sols frais", ainsi que par la quasi-absence des espèces acidiphiles et acidiclinales. L'apparition d'espèces hygrophiles marque la transition vers les boisements du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*.

Neutrophiles (communes avec les variantes de la fiche précédente)

- Anémone des bois (*Anemone nemorosa*)
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)
- Laîche des bois (*Carex sylvatica*)
- Neutroclines de sols frais
- Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)
- Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*)
- Aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)
- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*)
- Rosier des champs (*Rosa arvensis*)
- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*)
- Conopode dénudé (*Conopodium majus*)
- Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*)
- Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*)
- Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*)

Hygrophiles

- Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*)
- Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ces forêts relèvent typiquement du domaine atlantique et apparaissent représentatives des positions topographiques concernées. Elles se rattachent à l'association de l'*Endymio nonscriptae–Fagetum sylvaticae* Durin, Géhu, Noirfalise et Sougnez 1967. Association atlantique connue jusqu'à la façade occidentale du Morvan.

Ici l'encaissement de certaines parties de la forêt, en augmentant l'humidité atmosphérique, favorise les espèces atlantiques.

Intérêt patrimonial

Ce type de boisement est assez fréquent dans le nord-ouest du Limousin. Sur le site, les populations de Prêle d'hiver se rencontre essentiellement au sein de cet habitat. Ces populations représentent un intérêt patrimonial fort pour la région Limousin.

État de conservation

L'état de conservation de cette végétation au sein de la forêt d'Epagne est bon. Ces situations un peu plus fraîches favorisent le Hêtre qui apparaît un peu plus présent dans ce milieu.

Dynamique de la végétation

Cette communauté est relativement stable.

Répartition dans le site

Habitat observé sur l'ensemble du site.

Hêtraie-chênaie acidiline sur blocs, riche en Tilleul à petites feuilles



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

CORINE Biotope : 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles
Habitat générique Natura 2000 : 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 9130-4 Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit d'un boisement installé sur de gros blocs moussus. Il occupe les bas de pente sur des terrains moyennement pentus (20%) et acidiphiles. Cet habitat s'observe sur le site principalement en exposition nord.

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée par le Chêne sessile et le Tilleul à petites feuilles. Le Hêtre est présent mais apparaît moins abondant dans cette variante. La strate arbustive, très pauvre, est structurée par le Charme et l'Aubépine. La strate herbacée n'est quasiment représentée que par le Lierre et les ronces.

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

La typicité de cet habitat est délicate à apprécier en raison de la faible expression du cortège herbacé (taillis très dense). La présence de blocs rappelle les boisements de pente et de ravins et explique sans doute le rattachement erroné aux "forêts de ravins" de la Directive dans l'étude du CRPF de 2001.

Cependant, le cortège herbacé ne laisse pas d'ambiguïté quant au rattachement au *Carpinion betuli*. Localement, il peut y avoir une certaine richesse en fougères mais les Polystics (fougères caractéristiques de forêts de ravins) sont absents. Par ailleurs, le Tilleul à grandes feuilles tout comme les Erables sont aussi absents et la strate arborescente reste dominée par les Chênes sessiles et pédonculés et par le Charme avec une présence constante du Hêtre (même s'il est peu représenté dans ces éboulis).

BARDAT (1989) a décrit en Haute-Normandie une sous-association *tillietosum* de l'*Endymion non scriptae-Fagetum sylvaticae*. Seul le Noisetier se développe convenablement dans la strate arbustive. Ce groupement est décrit comme assez rare et circonscrit à des hauts de versant en exposition nord ce qui est le cas dans la forêt d'Epagne. En particulier, BARDAT

fait état d'une variante appauvrie où seules la Jacinthe des bois, l'Anémone des bois et les ronces se développent. Notre groupement est similaire à celui de BARDAT si ce n'est l'absence de la Jacinthe des bois.

Intérêt patrimonial

Habitat vraisemblablement assez rare à l'échelle du Limousin mais dépourvu d'espèces rares ou menacées. Son intérêt tient aux conditions édaphiques et écologiques que reflète ce boisement original.

État de conservation

Les connaissances sur ce type de boisement sont fragmentaires et il est difficile d'évaluer l'état de conservation qui nous semble toutefois moyen (dominance du Charme en taillis). Il convient de noter également que le jeune taillis d'exploitation situé tout à l'ouest de la forêt de Bézenas devait également abriter cet habitat. Les travaux importants réalisés dans cette partie du bois (mise en "andain" des blocs au bulldozer pour planter des feuillus) ont participé à la destruction d'un type d'habitat rare qui constitue une des particularités de la forêt d'Epagne dans son ensemble.

Dynamique de la végétation

Compte tenu des conditions édaphiques, la dynamique de ce groupement est sans doute plus lente. Son état de conservation général en taillis de Charme ne devrait pas évoluer à court terme vers une futaie de grande taille (sol comme facteur limitant de la croissance des arbres).

Répartition dans le site

Habitat observé principalement au niveau de la forêt de Bézenas sur la commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine.

Chênaie-aulnaie riveraine



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

CORINE Biotope : 41.51 Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
Habitat générique Natura 2000 : 91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alnion incanae*)
Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 91E0*-6 Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

Statut : Habitat prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements alluviaux de bas niveau topographique, longuement inondés et se développant sur sol légèrement acide. Leur largeur n'excède souvent pas 1 à 2 m à partir du bord de l'eau.

Variabilité

Aucune variabilité n'a pu être mise en évidence sur le site, si ce n'est localement la présence d'espèces de source en lien avec un écoulement latéral. Les peuplements présents sur le site abritent la Renoncule à feuille d'aconit (tonalité submontagnarde).

Physionomie / Structure

Peuplement ligneux structuré essentiellement par l'Aulne glutineux et plus discrètement par le Chêne pédonculé. La strate arbustive est bien marquée par le Noisetier.

La strate herbacée est marquée par diverses espèces typiques des mégaphorbiaies, notamment la Reine des prés et la Fougère femelle, ce qui rapproche physionomiquement ces groupements de ceux du *Fraxinio excelsioris-Quercion roboris*. Ils s'en différencient d'une part par la constance de la Renoncule à feuilles d'aconit et de la Luzule des bois, et d'autre part par la faible représentation des taxons mésophiles.

Cortège floristique

Strate arborée

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Strate arbustive

- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)

Strate herbacée (taxons hygrophiles)

- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*)
- Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ce groupement présente une bonne typicité mais occupe de faibles surfaces. Il est peu représentatif du site. Cette forêt alluviale présente des affinités avec l'*Impatiens nolitangere-Alnetum glutinosae* Brunerye 1970 *nom. inv.* Il est à noter que l'Impatiens ne-me touchez-pas, non contactée dans le cadre de cette cartographie, avait été notée dans un relevé à l'extrême nord du site par PIQUAND (1994). La présence de la Renoncule à feuilles d'aconit et de la Luzule des bois souligne une teinte montagnarde de ce groupement (situation en vallon encaissé).

Intérêt patrimonial

Habitat relictuel, en forte régression car nécessitant le maintien d'un espace boisé de part et d'autre du cours d'eau. Présente une diversité floristique élevée par rapport aux autres habitats forestiers caractéristiques des régions siliceuses. S'inscrit dans un complexe varié d'habitats associés. Interdépendance écologique des formations mésophiles, mésohygrophiles et hygrophiles (végétations de source, boisements du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris...*). Les bords de la Vige présentent donc un intérêt patrimonial très fort.

État de conservation

L'état de conservation de cet habitat sur le site est bon car situé en contexte forestier (intégrité écologique du biotope). En contexte agricole, la strate herbacée est fortement modifiée (lumière, piétinement). La forêt d'Espagne représente donc un site favorable à la préservation de ces habitats. Habitat pouvant être menacé par l'enrésinement ou des aménagements hydrauliques.

Dynamique de la végétation

Habitat stable tant que les caractéristiques environnementales restent inchangées.

Répartition dans le site

Habitat observé en bordure de la Vige, souvent en mosaïque fine avec d'autres boisements humides et présenté par conséquent dans la cartographie sous forme de mosaïque.



Chênaie-aulnaie riveraine : bien souvent l'Alnion incanae a une extension limitée à une frange de quelques dizaines de centimètres le long de la rive.

Ensuite, les espèces typiques disparaissent.

On passe à d'autres alliances phytosociologiques comme ici au premier plan ce faciès à Vinca minor qui peut être rattaché à l'alliance du Fraxino excelsioris-Quercion roboris

© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Chênaie pédonculée acidiphile à Molinie bleue

CORINE Biotope : 41.51 Bois de chênes pédonculés et de Bouleaux
Habitat générique Natura 2000 : 9190 Vieilles Chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 9120-1 Chênaies pédonculées à Molinie bleue

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements situés sur des sols acides et engorgés dès la surface. La décomposition de la matière organique est de ce fait très lente.
Aucune variabilité mise en évidence.

Physionomie / Structure

La strate arborée, en relation avec les conditions du milieu, est assez éparse et constituée quasi exclusivement de Chêne pédonculé. La strate arborée est assez éparse et constituée de Bourdaine. Le tapis herbacé est marqué par la Molinie bleue.

Cortège floristique

Strate arborée et arbustive

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Bourdaine (*Frangula dodonei*)

Strate herbacée

- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Callune commune (*Calluna vulgaris*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

L'alliance phytosociologique du *Molinio caeruleae-Quercion roboris* ne contient qu'une seule association (*Molinio caeruleae-Quercetum roboris*) qui regroupe l'ensemble des chênaies pédonculées à Molinie bleue de France. La typicité de ce groupement est bonne.

Intérêt patrimonial

Même si cet habitat se rencontre dans pratiquement toute la France, il reste peu fréquent car souvent très limité spatialement (dépressions engorgées). Il s'avère assez rare en Limousin ainsi que plus globalement à l'échelle du Massif central. Ce type de boisement abrite une flore peu diversifiée mais occupe une niche écologique originale. **Il présente donc un très fort intérêt patrimonial.**

État de conservation

Cette Chênaie pédonculée acidiphile à Molinie bleue est dans un très bon état de conservation.

Dynamique de la végétation

La dynamique du groupement est stable.

Répartition dans le site

Habitat peu représenté sur ce site, observé uniquement en contrebas du hameau de la Tuilerie.

Lande humide à Ajonc nain, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

CORINE Biotope 31.11 Landes humides atlantiques septentrionales
Habitat générique Natura 2000 : 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
Habitat élémentaire : Cahiers d'habitats 4010-1 Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles

Statut : Habitats d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Landes humides d'origine secondaire, se développant sur substrat oligo-mésotrophe et acide. Cet habitat occupe en général une position marginale. Sur le site, il occupe quelques mètres carrés dans une ancienne parcelle abandonnée en mosaïque avec un pré tourbeux au sein duquel il occupe une position surélevée. Ce type de Lande présente un caractère atlantique marqué, attesté par la présence de la Bruyère à quatre angles et de l'Ajonc nain.

Physionomie / Structure

Communautés vivaces dominées par des chaméphytes ne dépassant pas 50 cm de hauteur et marquées par l'abondance de l'Ajonc nain.

Variabilité

Aucune variabilité mise en évidence sur ce site.

Cortège floristique

- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)
- Callune commune (*Calluna vulgaris*)
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Ajonc nain (*Ulex minor*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Bonne typicité au regard des connaissances acquises sur ces habitats.

Intérêt patrimonial

Habitats en régression sur l'ensemble de son aire de distribution (boisement spontané ou drainage des zones humides).

État de conservation

L'état de conservation de la petite mosaïque cartographiée est bon. Néanmoins cet habitat est menacé à moyen terme par le boisement en cours du fond de vallon de la Terrade par l'Aulne glutineux.

Dynamique de la végétation

Formation secondaire issue de défrichements anthropiques anciens, stabilisée tant qu'une pression pastorale s'applique. Suite à la levée de cette pression, la lande est colonisée progressivement par les ligneux.

Répartition dans le site

Situé dans le vallon du ruisseau de la Terrade, à l'est de la route menant au hameau de Pourrioux. Cet habitat est assez atypique pour ce site forestier et c'est pourquoi il se rencontre à la marge du site NATURA 2000.

Prairie hygrophile

1 Variante mésotrophe à Angélique des bois et Molinie bleue

2 Variante oligo-mésotrophe à Carvi verticillé et Molinie bleue

CORINE Biotope : 37.312 Prairies acidiphiles à Molinie

Habitat générique Natura 2000 : 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Habitat élémentaire Cahiers d'habitats : 6410-9 Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Prairies hygrophiles des substrats para-tourbeux ou organiques, pauvres en éléments nutritifs, se développant sur des sols acides, hydromorphes et subissant des fluctuations importantes du niveau de la nappe au cours de l'année. Il n'y a pas sur le site de véritables formations oligotrophes. Celles rencontrées sur ce site correspondent à des milieux un peu plus riche. Cependant, elles relèvent également de la directive "Habitats" (Habitat générique 6410).

1 Sol organique, mésotrophe à méso-eutrophe ;

2 Sol tourbeux à paratourbeux, oligo-mésotrophe à mésotrophe.

Physionomie / Structure

1 Végétation herbacée dense de hauteur élevée dont la physionomie est fortement marquée par la Molinie bleue et par les hampes florales de l'Angélique des bois ce qui rappelle physionomiquement une mégaphorbiaie (prairie en cours d'abandon).

2 Végétation moins dense et moins élevée que la précédente. Ces prairies hygrophiles sont encore parcourues par le bétail ce qui a pour effet de maintenir des espaces "ouverts" entre les touradons de Molinie bleue, espaces qui permettent le développement d'une flore plus diversifiée.

Cortège floristique

Le cortège floristique de ces groupements peut se décomposer en différents groupes écologiques d'espèces :

- groupe des espèces prairiales mésophiles (souvent réduit à 2 ou 3 espèces) ;
- groupe des espèces prairiales hygrophiles ;
- groupe des espèces typiques des bas-marais dont certaines témoignent d'une influence atlantique du climat ;
- groupe des pelousaires hydroclines (pour le groupement 2).

Les relevés réalisés sur ce site ont été différenciés grâce aux connaissances acquises par ailleurs sur ces complexes de prairies humides. En effet les faibles surfaces occupées ne permettent pas de dresser une typologie complète de cet habitat sur le site.

Différentielle du groupement 1

- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)

Différentielles du groupement 2

Taxon des près tourbeux

- Laîche faux-panic (*Carex panicea*)

- Carvi verticillé (*Carum verticillatum*)*

Taxon des pelousaires hydroclines

- Luzule multiflore (*Luzula multiflora*)

- Succise des près (*Succisa pratensis*)

Taxons des près tourbeux communs aux groupements 1, 2

- Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)

- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)

- Lotier des marais (*Lotus uliginosus*)

Taxons des prairies hygrophiles communs aux groupements 1, 2

- Cirse des marais (*Cirsium palustre*)

- Jonc diffus (*Juncus effusus*)

- Gaillet des marais (*Galium palustre*)

- Cardamine des près (*Cardamine pratensis*)

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Encore une fois, compte tenu de la position de ces habitats dans notre site (parcelles en cours de boisement), il est difficile d'en étudier la typicité.

Intérêt patrimonial

Valeur patrimoniale moyenne au niveau floristique. Ces formations de prairies tourbeuses, jadis très répandues, sont devenues dans de nombreuses régions extrêmement menacées par le drainage, la fertilisation et le surpâturage.

État de conservation

Non évalué.

Dynamique de la végétation

Sur le site, ces habitats sont lentement envahis par l'Aulne glutineux et dominés par des espèces de mégaphorbiaies : Laîche lisse, Scirpe des bois, Angélique des bois.

Répartition dans le site

Habitat rencontré dans le vallon du ruisseau de la Terrade et à l'extrême sud-ouest du site au niveau d'anciennes parcelles situées sur des replats topographiques (vers la côte 429 de la carte IGN).

Habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"

Chênaie collinéenne acidiphile à Canche flexueuse et Mélampyre des prés

Phytosociologie : *Ilici aquifolii-Quercenion petraeae* Rameau in Bardat et al. 2004
Cf. *Lonicero periclymeno-Quercetum petraeae* Bardat 1989
CORINE Biotope : 41.5 Chênaies acidiphiles

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques/ Physionomie

L'absence du Hêtre concerne essentiellement les formes dégradées de haut de versant à Pin sylvestre, Châtaignier et Callune commune. Les conditions stationnelles ne semblent pas permettre l'installation du Hêtre. Un seul relevé phytosociologique a été réalisé dans cet habitat.

Cortège floristique

Il est semblable à celui des Hêtraies-chênaies acidiphiles décrit dans la partie précédente mais les conditions stationnelles observées apparaissent très défavorables à une installation du Hêtre.

État de l'habitat

Typicité / Représentativité/ Intérêt patrimonial/ Dynamique

Habitat sans doute assez fréquent en Limousin dans des conditions écologiques similaires (gneiss, butte topographique). Pas d'intérêt patrimonial particulier. Il se rapproche du *Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae* décrit par BARDAT (1989) de Haute-Normandie.

Répartition dans le site

Habitat rencontré au nord du site (sud du lieu-dit la Terrade) et au nord-ouest (sud du hameau de Savenas).

Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère

1 Frênaie mésohygrophile à Ail des Ours

2 Taillis de Charme à Ail des ours et Aspérule odorante

3 Aulnaie-chênaie des bords de la Vige à Scille lis-jacinthe et Isopyre faux-pigamon

4 Aulnaie hygrophile à Renoncule ficaire

Phytosociologie : *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* Rameau in Bardat et al. 2004

Cf. *Ranunculo ficariae-Fraxinetum excelcioris* Billy 1997

CORINE Biotope : 41.23 Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements alluviaux typiques des fonds de vallon forestier parcourus par un ruisseau ainsi que des terrasses inondables des cours d'eau à débit plus important. Ce descriptif correspond parfaitement aux situations rencontrées le long de la Vige. Lors d'une visite réalisée le 21 avril 2008, nous avons pu constater que la Vige était en crue et inondait partiellement les terrasses à Ail des ours. Ce type d'habitat se développe sur des sols colluvionnés enrichis en bases et naturellement eutrophes. Ces Frênaies mésohygrophiles assurent souvent la transition entre les boisements mésophiles du *Carpinion betuli* (et parfois aussi du *Quercion roboris*) et ceux, hygrophiles, de l'*Alnion incanae*. Par ailleurs, ces formations se rencontrent également sur des replats topographiques au sein de la Hêtraie-chênaie acidiline sur blocs (accumulation de matières fines).

Variabilité

Les relevés réalisés ont permis de mettre en évidence quatre variantes du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* au sein de la forêt d'Epagne.

- variante 1 et 2 : au sein de la Hêtraie-chênaie, on rencontre çà et là des petites dépressions et replats topographiques qui se caractérisent par une forte dominance du Frêne commun ou du Charme dans la strate arborée et de l'Ail des ours dans la strate herbacée. Ces replats présentent une accumulation importante de matière organique très fine (milieux riches). La Fougère femelle est constante. La proximité des groupements mésophiles et le caractère temporaire de l'hydromorphie permettent la présence d'espèces à large amplitude comme le Chèvrefeuille des bois. Les espèces neutroclines y sont très peu présentes. Ces relevés se distinguent nettement de ceux réalisés en bordure de cours d'eau.

- variante 3 et 4 : les bords de cours d'eau (Vige et Terrade) présentent un cortège floristique plus riche en espèces du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* et marquée par la présence :

- d'espèces neutrophiles : *Brachypodium sylvaticum*, *Mercurialis perennis*, *Euphorbia amygdaloides*...

- d'espèces hygroclines : *Adoxa moschatellina*, *Glechoma hederacea*, *Ranunculus ficaria*...

Les rives du ruisseau de la Terrade sont relativement planes et présentent un sol à la texture très fine. A l'opposé, les berges de la Vige correspondent à des banquettes de colluvionnement avec quelques blocs localisés. La texture du sol y apparaît un peu plus grossière.

Ces différences de situation engendrent quelques variations dans les relevés réalisés :

- sur les bords de la Vige, les groupements inventoriés montrent une présence plus importante des espèces neutroclines ainsi que les seules stations de l'Isopyre faux-pigamon, espèce neutro-nitrocline mésohygrophile (variante 3). Ce groupement se rapproche de l'*Adoxo-Fraxinetum typicum* Bardat 1989 décrit en Haute-Normandie mais en diffère par :

- l'absence de certaines espèces : Jacinthe des bois, Millet diffus, Véronique des montagnes, Fragon petit Houx ;

- la présence d'espèces collinéennes : Lysimaque des bois, Euphorbe douce.

- sur les bords du ruisseau de la Terrade, les conditions stationnelles favorisent la Filipendule, la Renoncule ficaire, le Lierre terrestre et la Benoîte commune. Ces espèces caractérisent la variante 4.

Ce groupement se rapproche du *Ranunculo ficariae-Fraxinetum excelcioris* Billy 1997 décrit en Auvergne même s'il en diffère par l'absence ou la rareté de certaines espèces calciclinales (*Ligustrum vulgare*, *Valeriana officinalis*) et la présence de certaines espèces hygrocinales (*Lysimachia nemorum*, *Filipendula ulmaria*, *Ranunculus repens*).

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux, le Chêne pédonculé ou le Frêne commun. Cet habitat est marqué par les floraisons importantes de nombreuses espèces au printemps.

Cortège floristique

Strate arborée

- Chêne pédonculé
- Aulne glutineux
- Frêne commun

Strate arbustive

Essentiellement de jeunes individus des trois essences forestières principales.

Strate herbacée

Les boisements du *Fraxino excelcioris-Quercion roboris* se caractérisent par la juxtaposition :

- d'un cortège d'espèces mésophiles acidoclines à neutrophiles (Groupe A) ;
- d'un cortège d'espèces mésohygrophiles et souvent vernaies (Groupe B) ;
- d'un cortège d'espèces nitrophiles (Groupe C).

Les espèces hygrophiles typiques de l'*Alnion glutinoso-incanae* sont ici absentes ou peu représentées. La Reine des prés est néanmoins présente dans cet habitat.

Groupe A (taxons communs aux boisements du *Carpinion betuli*)

- Lamier jaune
- Ronces
- Lierre
- Sceau-de-Salomon multiflore
- Scille lis-jacinthe

Groupe B

- Renoncule ficaire
- Isopyre faux-pigamon
- Brachypode des bois
- Canche cespiteuse

Groupe C

- Géranium herbe-à-Robert
- Benoîte commune
- Lierre terrestre

Espèces qui se retrouvent essentiellement dans la variante 2.

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Les relevés réalisés au bord de la Vige se rapprochent du *Ranunculo ficariae-Fraxinetum excelcioris* Billy 1997 décrit en Auvergne de par la dominance des espèces nitrophiles (terrasse haute bien drainée et moins favorable aux hygrocinales).

Les relevés réalisés au bord du ruisseau de la Terrade, plus riches en hygrocinales, sont à rapprocher de l'*Adoxo-Fraxinetum typicum* Bardat 1989 décrit de Haute-Normandie et identifié en Auvergne.

Intérêt patrimonial

L'habitat est peu fréquent en Limousin ainsi que plus globalement à l'échelle du Massif central. Ce type de boisement abrite une flore très diversifiée et occupe une niche écologique originale située à l'interface des boisements mésophiles et hygrophiles. Il présente donc un très fort intérêt patrimonial. Précisons que ces boisements relèvent de la directive « Habitats » dans le domaine continental au titre du code 9160.

État de conservation

Sur le site, cet habitat est dans un bon état de conservation. Habitat sensible à toutes modifications du régime hydrique.

Dynamique de la végétation

La dynamique du groupement est stable.

Répartition dans le site

L'habitat est bien représenté sur l'ensemble du site mais couvre peu de surfaces puisque inféodé aux bas de pente, replats topographiques et bordures de ruisseau.

Bois marécageux d'Aulne

1 Aulnaie-chênaie méso-hygrophile eutrophe à Anémone des bois

2 Aulnaie marécageuse mésotrophe (faciès à Molinie bleue et faciès riche en espèce)

3 Aulnaie marécageuse eutrophe à Populage des marais et Parisette

4 Aulnaie marécageuse méso-eutrophe à *Carex laevigata*

Phytosociologie : *Alnion glutinosae* Malcuit 1929
CORINE Biotope : 44.91Bois marécageux d'Aulne

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements typiques des bordures de petits cours d'eau à faible débit. Ils se développent sur des alluvions/colluvions enrichies en bases et naturellement eutrophes. Ces Aulnaies hygrophiles sont souvent en contact avec les Frênaies mésohygrophiles du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* et les Aulnaies hygrophiles riveraines de l'*Alnion incanae*. Ces mosaïques fines ne sont pas toujours facilement cartographiable sur le terrain.

Variabilité

Les aulnaies cartographiées sur le site de la forêt d'Epagne présentent une certaine variabilité due à leur position topographique et à leur « histoire ».

Variante 1 - Au niveau de certains replats forestiers on rencontre des aulnaies-chênaies de petites tailles qui présentent à la fois des espèces marécageuses comme le Populage des marais et la Cardamine des prés, et des espèces plus mésophiles comme l'Anémone des Bois. Ces situations correspondent à des petites dépressions.

Variante 2 - En bordure du site (ruisseau de la Terrade, vallon en contrebas de « Pierre Pointue » au nord-ouest), on observe des Aulnaies en reconquête d'anciennes pâtures abandonnées depuis de nombreuses années. Ces aulnaies ont la particularité d'abriter de nombreuses espèces de bas-marais héritées de ces anciennes pâtures comme la Molinie bleue et l'Agrostide des chiens. Elles ont été classées dans les Aulnaies mésotrophes. La présence d'un cours d'eau à proximité favorise la présence dans ces aulnaies de la Laïche lisse mais qui n'est ici pas aussi abondante que dans la variante 4.

Variante 3 - A l'ouest du site, au nord du hameau des Quatre Vents (lieu-dit « les Sagnettes Bézenas » sur le cadastre), le relief est beaucoup plus mou ce qui a permis le développement d'une mosaïque complexe d'aulnaies et de frênaies. Ces aulnaies eutrophes abritent les plus belles populations de Parisette et d'Androsème de la forêt d'Epagne.

Variante 4 - Enfin, la dernière variante qui se développe en bordure des petits cours d'eau en contexte forestier est marquée par l'abondance de la Filipendule et de la Laïche lisse. Cette aulnaie est notamment bien développée le long du ruisseau de la Terrade et, de manière plus ponctuelle, sur la partie aval du ruisseau provenant de Savenas.

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux, le Chêne pédonculé ou le Frêne commun. Cet habitat est marqué par les floraisons importantes de nombreuses espèces au printemps.

Cortège floristique

Strate arborée

- Aulne glutineux
- Chêne pédonculé
- Bouleau verruqueux

Strate arbustive

Essentiellement de jeunes individus des trois essences forestières principales.

Strate herbacée

Espèces du *Carpinion betuli* spécifiques du groupement 1

- Anémone des bois
- Sceau-de-Salomon multiflore

Espèces communes aux groupements 2 et 4

- Laïche lisse
- Angélique des bois

Espèces spécifiques au groupement 2 (anciennes pâtures)

- Molinie bleue
- Agrostide des chiens
- Laïche étoilée
- Jonc acutiflore

Espèces spécifiques au groupement 3

- Androsème
- Parisette

État de l'habitat

Typicité / Représentativité

Les aulnaies de la forêt d'Epagne présentent une grande diversité floristique en rapport avec des conditions topographiques variées. Elles sont typiques de cet habitat.

En bordure de la forêt les aulnaies à Laïche lisse sont typiques des petites vallées de la région.

Pour les groupements intraforestiers, leur classement est délicat du fait des mosaïques fines réalisées avec les boisements mésophiles. L'analyse d'un plus grand nombre de relevés à l'échelle de plusieurs sites permettrait sans doute de mettre en évidence d'autres associations.

Intérêt patrimonial

De manière générale l'intérêt patrimonial de ces aulnaies découle de leur position et de leur situation spatialement limitée. De plus, elles sont ici l'habitat de deux espèces végétales protégées en Limousin : la Parisette et l'Androsème.

État de conservation/

L'état de conservation est très bon.

Dynamique de la végétation

La dynamique du groupement est stable tant qu'aucune perturbation anthropique ne vient porter atteinte à l'habitat.

Répartition dans le site

Voir chapitre descriptif des différentes variantes rencontrées.

Espèces relevant de la Directive "Habitats"

Groupe Mammalogique et Herpetologique du Limousin

Inventaire réalisé par le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpetologique du Limousin) au détecteur d'ultra sons en juin 2008 durant deux nuits.

Les inventaires au détecteur ont permis d'identifier 9 espèces dont 3 inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » (en bleu) :

N° des Sites	1	2	3	4	5	6
Petit Rhinolophe <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>			X			
Pipistrelle commune <i>(Pipistrellus pipistrellus)</i>	X	X	X		X	X
Pipistrelle de Kuhl <i>(Pipistrellus kuhli)</i>	X	X	X		X	X
Sérotine commune <i>(Eptesicus serotinus)</i>	X		X		X	X
Murin de Daubenton <i>(Myotis daubentoni)</i>			X			
Murin de Natterer <i>(Myotis nattereri)</i>			X			
Murin à oreilles échanquées <i>(Myotis emarginatus)</i>						X
Murin d'Alcathoe <i>(Myotis alcathoe)</i>					X	
Barbastelle <i>(Barbastella barbastellus)</i>	X		X			
Murin Bechstein/Brandt/moustaches		X				

tab. 2. Espèces contactées au détecteur les 20 et 21 juin 2008

Cet inventaire a permis de constater la richesse chiroptérologique du site de la forêt d'Espagne. Dix espèces ont été contactées sur le site : Trois peuvent être qualifiées d'arboricoles : le Murin de Natterer, le Murin d'Alcathoe et la Barbastelle. Trois sont inscrits à la directive Habitat : le petit Rhinolophe, le Murin à oreille échanqué et la Barbastelle.

Société entomologique

Recherche de la Cétoine *Osmoderma eremita* (juin 2006)

Inventaire réalisé par plusieurs membres de la société entomologique du Limousin : Laurent Chabrol, Romain Chambord, Patrick Dauphin, Alexis Lebreton et Laurent Plas.

La présence est évaluée à partir de plusieurs critères :

- observation des adultes
- observation de macrorestes (thorax, pronotum)
- observation de larves
- observation de fèces de grosse dimension

Les caractéristiques principales de cet habitat : arbres feuillus très âgés avec présence de grandes cavités, circonférence supérieure à 2 m

Lors de la prospection, a été également menée la recherche du grand capricorne et du lucane cerf-volant.

Après dix journées de prospection et la présence de cavités favorables, *Osmoderma eremita* n'a pas été trouvé.

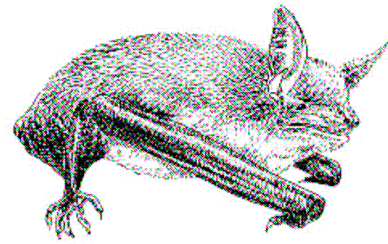
L'étude confirme cependant l'intérêt de la forêt d'Espagne pour ses capacités d'accueil des insectes saproxyliques et la présence de 7 taxons mentionnés dans la liste des espèces forestières à fort enjeu patrimonial dont *Lucanus cervus*.

ESPECES PRESENTES

Le Grand murin

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés



Description de l'espèce

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g.

Oreilles longues et larges.

Museau, oreilles et patagium brun-gris.

Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

Confusions possibles

Le Petit murin (*Myotis blythii*), espèce jumelle du Grand murin, est très proche morphologiquement. Il peut malgré tout se reconnaître par la présence d'une tâche blanche sur le pelage entre les deux oreilles.

Caractères biologiques

Reproduction

Maturité sexuelle : à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit murin, le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale, le Vespertilion à oreilles échancrées ou le Vespertilion de Capaccini.

Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin. Ils pèsent généralement 6 g à la naissance, commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines.

Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Activité

Le Grand murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

À la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où aura lieu la reproduction. Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.

Le Grand murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil pour le regagner environ 30 minutes avant le lever de soleil. Cet horaire, très général, varie en fonction des conditions météorologiques. Lors de l'allaitement, les femelles rentrent exceptionnellement au gîte durant la nuit.

Il utilise régulièrement des repaires nocturnes.

La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 km. Cette distance est bien sûr à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de

leurs densités en proies. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse.

Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand murin. Le Grand murin repère ses proies essentiellement par audition passive. Il n'est bien sûr pas exclu que l'écholocation intervienne pour la capture des proies, mais son rôle principal pourrait n'être que d'éviter les obstacles en vol.

Le vol de chasse se compose d'un vol de recherche à environ 30-70 cm du sol, prolongé d'un léger vol sur place lorsqu'une proie potentielle est repérée. La suite est alors constituée soit de la capture suivie d'un vol circulaire au-dessus du lieu de capture durant lequel la proie est mâchouillée et ingérée, soit de la poursuite du vol de recherche.

Les proies volantes peuvent aussi être capturées par un comportement de poursuite aérienne qui implique le repérage des proies par écholocation, voire aussi par audition passive.

Régime alimentaire

Le Grand murin est, comme les autres chiroptères européens, un insectivore strict.

Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des coléoptères scarabéoïdes dont les mélolonthidés (hannetons), des orthoptères, des dermoptères (perce-oreilles), des diptères tipulidés, des lépidoptères, des araignées, des opilions et des myriapodes.

La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.

Le Grand murin a donc un comportement alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste de la faune épigée. Il semble aussi opportuniste, comme en témoigne la capture massive d'insectes volants à certaines périodes de l'année (hannetons, tipules, tordeuses, fourmis).

Caractères écologiques

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

Même si les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés dans des sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale.

Répartition géographique

En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1^{er} modifié)

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : vulnérable

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

Les départements du nord-est du pays hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minoptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Menaces potentielles

Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.

Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.

Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauche en cultures de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt...

Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.

Intoxication par des pesticides.

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

Propositions de gestion

Le maintien et la reconstitution des populations de Grand murin impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables au Grand murin semblent importants pour la conservation de l'espèce.

Afin de maintenir la capacité d'accueil pour les proies de Grand murin :

- éviter de labourer ou de pulvériser d'insecticides les prairies où les larves de tipules et de hannetons se développent ;

- interdire l'utilisation d'insecticides en forêt ;

- maintenir les futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières, ce qui n'est pas incompatible avec un objectif de production ligneuse.

La poursuite de l'information et de la sensibilisation du public, particulièrement au niveau des communes hébergeant des colonies, paraît indispensable de manière à ce que la démarche de protection soit bien comprise et collectivement acceptée. Le but ultime de cette sensibilisation serait que les collectivités locales se sentent responsables de "leurs" chauves-souris et établissent une convention de gestion afin de préserver cette colonie.

La Barbastelle

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés (Vespertilioninés)



Description de l'espèce

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ; envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.

La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible.

Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos.

Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Avec une charge alaire de 2,17 kg/m² pour les mâles, et 2,35 kg/m² pour les femelles, la Barbastelle fait partie des espèces au vol manœuvrable (capable d'évoluer en milieu encombré de végétation).

Confusions possibles

Aucune confusion possible en Europe, en raison de sa coloration et de son faciès particuliers.

Caractères biologiques

Reproduction

Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement.

Les jeunes (un par femelle et par an, parfois deux en Europe du Nord) naissent généralement dans la seconde décennie de juin.

Longévité : 23 ans (maximale connue en Europe).

Activité

L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale (seulement cinq cas connus en France de gîtes accueillant plusieurs dizaines à centaines d'individus). Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains.

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (en période estivale, 300 à 700 m autour du gîte nocturne en Suisse par exemple). Quelques déplacements importants (145 km à 290 km) ont cependant été observés en Autriche, Hongrie, Allemagne et République tchèque.

Régime alimentaire

L'espèce est une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères (envergure < 30 mm) représentent toujours une part prépondérante (99 à 100% d'occurrence, 73 à 100% du volume). Au sein de ce vaste groupe, les espèces dont la consommation a été observée ou s'avère potentielle appartiennent aux familles suivantes :

- arctiidés du genre *Eilema*, dont les chenilles se nourrissent de lichens ou de feuilles sèches (Chêne et Hêtre) ;
- pyralidés, genre *Catoptria*, *Scoparia*, liés aux mousses des arbres ; genre *Dyorictria*, lié aux cônes d'Épicéa et de Pins) ;
- noctuidés, genre *Orthosia*, lié aux arbres à feuilles caduques.

Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

Caractères écologiques

La Barbastelle est une espèce également spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile.

La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Cette relation est sans doute d'origine trophique plus qu'écophysiologique.

Les quelques travaux réalisés sur les terrains de chasse préférentiels apportent les résultats suivants :

- Valais (Suisse) : forêts mixtes matures avec strate buissonnante bien représentée. Les essences dominantes sont ici le Pin sylvestre ou l'Épicéa commun, la présence de grands chênes en essence secondaire joue un rôle significatif ;

- Jura vaudois (Suisse) : hêtraie-sapinière mature ;

- Massif central et Alpes (France) : peuplements feuillus matures : les classes d'âge les plus fréquentées sont de 30 à 60 ans pour les taillis et 80 à 180 ans pour la futaie. Les essences dominantes les plus notées sont les Chênes (pédonculé, sessile, et pubescent, et dans une moindre mesure le Châtaignier (taillis anciens).

On note la présence de sous-strates (buissonnantes et arbustives surtout) dans plus de 80% des cas. Près de la moitié des contacts sont relevés à moins de 50 m d'une rivière ou d'un étang ;

- en Corse, 74% des biotopes où l'espèce a été contactée sont forestiers, sans toutefois montrer de préférence pour un type de boisement. Elle fréquente aussi des milieux plus ouverts lors de ces déplacements ou en chasse (cols à végétation rase, littoral).

D'une façon générale, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement (Sapin de Douglas, Épicéa, Mélèze d'Europe), les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

En léthargie hivernale, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés, parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains...

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

Répartition géographique

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer (Charente-Maritime) jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes. Les observations sont cependant très rares en bordure méditerranéenne. En voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France, les effectifs sont plus rassurants dans certaines zones du Doubs, de Dordogne, de Vendée, de l'Allier et de Haute-Marne.

Statuts de l'espèce

Directive "Habitats – Faune - Flore" : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce protégée au niveau national en France (article 1^{er} modifié)

Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

En France, la Barbastelle est menacée d'extinction en Picardie et en Île-de-France, elle est rarissime en Alsace. Ailleurs sur le territoire, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.

Menaces potentielles

Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées

Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.

Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...)

Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France). Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées.

Fréquentation importante de certains sites souterrains.

Propositions de gestion

Gestion sylvicole

Création de plans de gestion forestière à l'échelle locale (communale ou intercommunale) sur l'ensemble de l'aire de répartition nationale de l'espèce, limitant la surface dévolue à la monoculture en futaie régulière d'essences non autochtones à croissance rapide, à une proportion ne pouvant dépasser 30% de la surface boisée totale, et prévoyant pour les repeuplements touchant une surface supérieure à 10 ha d'un seul tenant, l'obligation de conserver ou créer des doubles alignements arborés d'essences autochtones de part et d'autres des pistes d'exploitation et des cours d'eau, et le long des lisières extérieures, ou intérieures (clairières, étangs).

Autour des colonies de mise bas, dans un rayon de 1 à 3 km selon le nombre d'individus, encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis-sous-futaie, d'essences autochtones (notamment chênes et Pin sylvestre) en peuplement mixte, avec maintien d'une végétation buissonnante au sol, si possible par tâches cumulant au moins 30% de la surface totale.

Considérations générales

Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques.

Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres.

Lutra lutra (L., 1758) **La Loutre d'Europe, la Loutre d'Eurasie**

Mammifères, Carnivores, Mustéolidés



Description de l'espèce

Taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps ; 30 à 45 cm pour la queue. Poids moyen : de 5 à 12 kg.

Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, rhynarium épais et large...).

Le pelage de la Loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou. La fourrure est extrêmement dense.

Forme du corps fuselée, particulièrement visible pendant la nage, cou large et conique ; tête aplatie, profilée pour la nage ; membres courts et trapus ; doigts des pattes avant et arrière reliés par une palmure large et épaisse : les adaptations physiologiques et morphologiques de la Loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée.

Deux paires de mamelles abdominales chez les femelles ; pénis rétractile muni d'un baculum, chez les mâles.

Les laissées, appelées épreintes, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson mêlé de miel, très caractéristique. Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de 4 doigts, parfois 5, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.

Confusions possibles

Dans la nature, la Loutre peut être confondue avec deux rongeurs semi-aquatiques de grande taille, en particulier pendant la nage : le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Par ailleurs, deux mustéolidés semi-aquatiques, le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) et le Vison américain (*Mustela vison*), introduit en France vers 1925, fréquentent les mêmes milieux que la Loutre ; ils ont une allure et une morphologie comparables mais sont de plus petite taille (500 g à 1,5 kg).

Chez la Loutre, pendant la nage, en déplacement rapide, seules la tête et les épaules de l'animal émergent.

Caractères biologiques

Reproduction

Les loutres sont en général solitaires, elles ne vivent en couples que pendant la période du rut. L'appariement peut durer quelques semaines. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers 2 à 3 ans, les femelles vers 3-4 ans. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année, néanmoins certaines périodes préférentielles d'accouplement ont été mises en évidence dans certaines régions : Écosse, îles Shetland et marais de l'Ouest français. L'accouplement se passe dans l'eau.

La gestation dure de 60 à 62 jours. La mise bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre.

Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes. Le sevrage des jeunes n'a lieu que vers l'âge de huit mois.

La longévité en captivité est de 16 ans ; dans la nature, elle n'excède guère 5 ans.

Activité

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes ; pendant la journée, elles se reposent, enfouies dans un terrier profond ou tapies dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses.

Elles passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau : pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant). Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

Le comportement social est de type individualiste ; la territorialité est dite "intra-sexuelle". Chaque Loutre est cantonnée dans un territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus.

Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intra spécifique. Les groupes familiaux constitués de la mère suivie des jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature.

Animal généralement silencieux, la Loutre peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances.

Cris d'appel : sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un kilomètre.

Cris de contact et d'apaisement : trilles gutturaux.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore.

Aucune spécialisation spécifique n'a été mise en évidence ; la Loutre adapte son alimentation au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Son régime peut donc varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage...).

Ainsi, dans les rivières oligotrophes de moyenne montagne, le menu se compose préférentiellement de chabots, de vairons, de loches franches et de truites ; dans les rivières eutrophes à courant lent et les systèmes hydrauliques, d'anguilles, de tanches et de gardons ; dans les étangs et les lacs, de divers cyprinidés, d'anguilles, de perches et de grenouilles.

La Loutre opère spécialement sa prédation sur les poissons de petite taille (petites espèces et juvéniles d'espèces de grande taille), ce qui correspond bien aux classes prédominantes de la structure démographique générale des peuplements piscicoles.

Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proies par jour ; c'est le domaine aquatique qui lui procure l'essentiel de sa nourriture.

Caractères écologiques

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

En Limousin, l'espèce se rencontre dans les principaux types d'habitats suivants :

- rivières oligotrophes et mésotrophes, associées à certains milieux complémentaires comme les étangs et les lacs ;
- les rivières encaissées et les gorges.

Répartition géographique

D'après la dernière mise à jour de sa répartition (COLLECTIF, 1999), l'espèce est présente dans 47 départements, distribués comme suit :

- espèce courante, assez courante, parfois localisée : 14 départements ;
- espèce rare, occasionnelle ou à confirmer : 12 départements ;
- espèce très rare et signalements isolés : 21 départements.

La carte de répartition des habitats spécifiques en France, établie par le ministère de l'Environnement en 1998, et la carte de répartition de l'espèce réalisée en 1995 illustrent bien la situation actuelle de l'espèce. Elles mettent en évidence les deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif central, caractérisé par ses rivières de l'étage collinéen et ses étangs.

En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques dèmes relictuels, séparés de la population principale.

La limite altitudinale de répartition enregistrée est de 2 000 m, dans un lac d'altitude des Pyrénées occidentales.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1^{er} modifié)

Cotation UICN : Monde : menacé d'extinction ; France : en danger

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XX^e siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France. Dès les années 30, elle va nettement régresser dans le Nord, l'Est et le Sud-Est. Dès les années 50, la Loutre a disparu de 60 départements ; les populations subsistantes s'affaiblissent progressivement et deviennent plus clairsemées. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de métapopulations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot-et-Garonne. Dans le Massif central, le processus de recolonisation laisse espérer des connexions entre populations atlantiques et continentales.

Menaces potentielles

Historiquement, les facteurs de déclin sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec comme corollaire la raréfaction du peuplement piscicole), la contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds), les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et enfin le dérangement (tourisme nautique et sports associés).

En ce qui concerne la mortalité directe, en Bretagne, dans le Centre-Ouest atlantique et le Sud-Ouest, la cause principale est le trafic routier (77,4% des cas de mortalité connue dans le Centre-Ouest). Viennent ensuite les captures accidentelles dans les pièges à mâchoires et les engins de pêche.

Propositions de gestion

Les propositions de gestion présentées ci-après sont issues du Plan de restauration de la Loutre d'Europe en France (COLLECTIF, 1999), rédigé à la demande du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Parmi les mesures susceptibles de favoriser les populations de loutres et le processus de recolonisation, il est impératif de :

- veiller à la non fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surface.
- promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle ;
- préserver et restaurer les zones palustres sauvages sur le lit majeur des rivières et des fleuves ;
- favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau, en maintenant les ripisylves peu entretenues et les arbustes épineux ;
- préserver et restaurer la végétation naturelle des berges et des rivages, dans les zones de cultures ; proscrire le déboisement des berges.

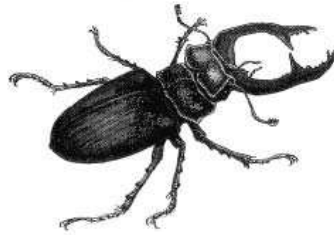
Propositions concernant l'espèce

- Favoriser la réalisation d'aménagements de génie écologique pour les infrastructures routières et les barrages (passages à faune protégés).
- Prendre en compte la présence de la Loutre dans les pratiques cynégétiques et les campagnes de destruction des animaux dits nuisibles. Remplacer les campagnes d'empoisonnement contre les rongeurs déprédateurs et les "nuisibles" (lutte chimique) dans les zones occupées par la Loutre, par des techniques alternatives plus sélectives et moins dangereuses.
- Réglementer strictement la pêche aux engins et les techniques de pêche dites traditionnelles.
- En cas de dégâts importants et répétés aux piscicultures, aider à la mise en place de dispositifs répulsifs tenant à l'écart les prédateurs piscivores.
- Afin de limiter le dérangement des loutres, contrôler les loisirs nautiques et maîtriser la fréquentation humaine le long des rivières et des canaux.
- Continuer l'effort de sensibilisation et d'information auprès du public et des usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux aquatiques et de la faune sauvage.
- Maintenir des ressources alimentaires suffisantes pour l'espèce.
- Éviter la réintroduction de loutres issues de captivité qui, pour la plupart, sont d'origine anglo-saxonne et génétiquement différentes des loutres continentales.

Le Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus (L., 1758)

Insectes, Coléoptères, Lucanides



Description de l'espèce

Adultes

La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles. C'est le plus grand coléoptère d'Europe.

Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois bruns. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post-médian.

Le dimorphisme sexuel est très important. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.

Larves

Il existe trois stades larvaires (des stades surnuméraires ne sont pas exclus compte tenu du polymorphisme de l'espèce). La larve est de type mélolonthoïde. Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20-30 g au maximum de sa croissance.

Confusions possibles

Des confusions sont possibles entre des petits individus foncés de femelles de *Lucanus cervus* et de grands spécimens de *Dorcus parallelipedus* L. L'œil de ces derniers est presque totalement divisé par un canthus alors que chez *Lucanus cervus* cette division n'est que partielle.

Caractères biologiques

Cycle de développement

La durée du cycle de développement de cette espèce est de cinq à six ans, voire plus.

Oeufs : ils sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : la période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de *Lucanus cervus* sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Activité

Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, les adultes ont aussi une activité diurne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Des migrations en masse de *Lucanus cervus* sont observées de temps en temps. Celles-ci pourraient faire suite à des périodes de sécheresse.

Régime alimentaire

Les larves de *Lucanus cervus* sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liées aux Chênes, on peut

les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier, Cerisier, Frêne, Peuplier, Aulne, Tilleul, Saule, rarement sur des conifères (observations sur Pins et Thuyas).

Caractères écologiques

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Répartition géographique

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. *Lucanus cervus* est une espèce présente dans toute la France.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.

Cependant, elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

Menaces potentielles

En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait favoriser le déclin local de populations de *Lucanus cervus*.

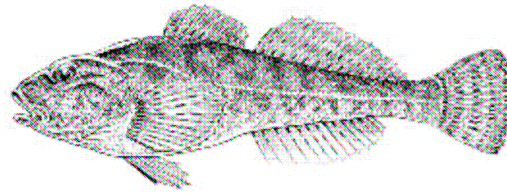
Propositions de gestion

Il est difficile de proposer des actions de gestion pour cette espèce dont la biologie et la dynamique des populations sont encore peu connues. Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à son maintien dans les espaces agricoles.

Le Chabot

Cottus gobio (L., 1758)

Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés



Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées.

Les écaillures sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée (elle atteint le début de la caudale), soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher.

Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée.

Coloration brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.

En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Confusions possibles

Le genre *Cottus* est représenté en eau douce par une vingtaine d'espèces et de nombreuses sous-espèces. La fiabilité de la détermination sur le plan taxonomique et phylogénétique repose sur une description précise du système des canaux muqueux.

Caractères biologiques

Reproduction

Pour le Chabot, on observe normalement une seule ponte, en mars-avril. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans.

Activité

Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes.

Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée.

Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. Il reste disséminé suivant les abris. C'est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées.

Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois ; il se déplace en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche.

Régime alimentaire

Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer œufs, frai et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière, et même s'attaquer à ses propres œufs en cas de disette.

Caractères écologiques

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations.

Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.

C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

Répartition géographique

Le Chabot présente une très vaste répartition en France. On le trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif central, dans le Cantal à 1 200 m et dans les Alpes à 2 380 m (lac Léantier). Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le Midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce. Il manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages.

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau.

La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments.

Éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en têtes de bassins ; cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères traditionnelles.

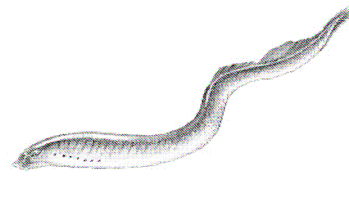
Libre circulation dans les têtes de bassins pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.

Protection des zones de reproduction traditionnelles.

La Lamproie de Planer

Lampetra planeri (Bloch, 1784)

Poissons, Pétromyzoniformes, Petromyzontidés



Description de l'espèce

Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écailles, sécrétant un abondant mucus.

Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche.

Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures.

Les yeux sont bien développés ; la bouche infère et circulaire est située au centre d'un disque oral étroit bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.

Le pore nasal ouvert sur la tête communique avec un sac olfactohypophysaire ; en arrière apparaît une plage claire, marquant l'emplacement de l'organe pinéal.

Sept paires de sacs branchiaux.

La plaque maxillaire est large et garnie d'une dent robuste de chaque côté ; la plaque mandibulaire porte 5 à 9 dents arrondies et de même taille ; le disque buccal ne porte des dents labiales que dans sa partie supérieure et au bord.

La taille moyenne est de 9-15 cm (pour 2-5 g), mais peut atteindre 19 cm, les femelles ayant une taille plus grande que les mâles. Les subadultes de couleur brun-jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée.

Confusions possibles

Assez proche morphologiquement des sujets de moins de 20 cm de Lamproie de rivière, elle s'en distingue par un plus petit nombre de dents marginales sur le disque buccal ; des dents sur le champ antérieur plus nombreuses et ordonnées, les trois paires de dents circum-orales endolatérales émoussées et les lames infra et supra-orales plus larges. Au stade adulte, tandis que la Lamproie de Planer ne dépasse pas 20 cm, la Lamproie de rivière peut atteindre 45 cm.

Caractères biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se déroule en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable, comme pour la Lamproie de rivière. Le nid, ovale et plus petit (20 cm de large et 10 cm de profondeur), est élaboré avec des graviers et du sable par les deux sexes. Les modalités de reproduction sont semblables à celles de la Lamproie de rivière et plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble, jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie des géniteurs après la reproduction.

La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg) malgré une forte atrésie. La phase larvaire est similaire à celle de la Lamproie fluviatile, avec une vie longue des larves enfouies dans les sédiments qui restent en moyenne plus longtemps dans leur terrier (5,5 à 6,5 ans).

Activité

De légères migrations amont vers les sites propices sont observées chez la Lamproie de Planer qui peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction en mars-avril (février-juin), pour rechercher des zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

Régime alimentaire

La larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues) ; après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Caractères écologiques

La Lamproie de Planer, contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine, est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves "ammocètes", aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Répartition géographique

L'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé)

Son utilisation comme appât pour la pêche à la ligne et aux engins est interdite par l'article R. 236-49 du Code rural.

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées. Elle est sensible de la même façon que les autres Lamproies aux activités anthropiques. Cette espèce est considérée comme mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

Menaces potentielles

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments.

Éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en têtes de bassins ; cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères traditionnelles.

Libre circulation dans les têtes de bassins pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.

Protection des zones de reproduction traditionnelles.

Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement sur les têtes de bassins.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Espèce sans intérêt économique notable mais dont la préservation de l'habitat est favorable à la biodiversité des milieux aquatiques concernés.

Les zones de reproduction de la Lamproie de Planer correspondent à celles exploitées par les Truites fario (*Salmo trutta fario*) qui fraient en début d'hiver. La Lamproie de Planer occupe ainsi des aires de reproduction, dans les ruisseaux et petites rivières, en commun avec la Truite fario, mais à une époque différente.

Comme pour les salmonidés, c'est la qualité de la percolation dans la frayère qui est ainsi recherchée pour assurer le bon développement des oeufs et larves. Ainsi, toute mesure d'amélioration des frayères à lamproies profite également aux salmonidés.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Amélioration et/ou maintien des espèces d'intérêt communautaire en milieu forestier

Favoriser le maintien et le développement des espèces d'intérêt communautaire en réalisant des opérations de sylviculture :

- Développement de la gestion en futaie irrégulière
- Ouverture de couloirs de chasse pour la barbastelle
- Ouverture des peuplements par la réalisation :
 - de coupes d'amélioration dans les peuplements feuillus
 - de dépressage dans les zones de régénération
 - de coupes d'éclaircie dans les peuplements résineux
- Maintien des arbres gîtes

Amélioration des milieux aquatiques

Actions sur le bassin versant et l'amont du site (hors site) : mise en défens des berges et mise en place d'abreuvoirs sur les parcelles agricoles ;

- Limiter la production de sédiments lors des exploitations forestières
- Améliorer les rendements de la station d'épuration de Sauviat-sur-Vige
- Actions de décolmatage des substrats sur zones propices dans le site
- Eviter le boisement en résineux des rives

Amélioration des connaissances scientifiques

Suivi de l'évolution de la flore

- Mise en place de points de suivi de la végétation sur les habitats
- Mise en place d'un rucher expérimental (analyse pollinique)

Suivi de l'évolution de la faune terrestre

- Recherche de gîtes de reproduction des espèces de Chauves-Souris

Suivi de l'évolution de la faune piscicole

- Connaissances des espèces :
- Connaissance de la qualité de l'eau en amont
- Connaissance de la gestion des étangs en amont

Créer les conditions d'une gestion équilibrée et durable de la forêt

- Compléter le réseau de desserte multi-fonctionnel

Animation et promotion de Natura 2000

- Elaborer des Contrats Natura 2000 forestiers avec les propriétaires ou ayant droit intéressés par les mesures proposées.
- Inciter les propriétaires à prendre en compte les recommandations du DocOb dans leurs documents de gestion durable, en particulier les PSG (forêts privées) ou les aménagements (forêts publiques)
- Inciter les propriétaires à adhérer à la Charte N2000 du site afin qu'ils s'engagent volontairement à maintenir des habitats et adopter des bonnes pratiques de gestion.

Information-formation à destination des propriétaires et usagers du site

- Organisation de journées de formation - information
- Mise en place d'une lettre d'information

Sensibilisation du public

- Conception, réalisation et mise en place d'un circuit de découverte de la forêt et d'une signalétique adaptée (conception dans le cadre d'un projet école de la forêt)

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°1

PRIORITE	1 et 2
Objectifs à long terme	Amélioration et/ou maintien des espèces d'intérêt communautaire en milieu forestier Barbastelle (1308) Grand murin(1324) Lucane cerf volant (1083)
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Ensemble des Espèces forestières
Intitulé de l'action	Favoriser le maintien et le développement des espèces d'intérêt communautaire en réalisant des opérations de sylviculture : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de la gestion en futaie irrégulière ➤ Ouverture de couloirs de chasse pour la barbastelle ➤ Ouverture des peuplements par la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ● de coupes d'amélioration dans les peuplements feuillus ● de dépressage dans les zones de régénération ● de coupes d'éclaircie dans les peuplements résineux ➤ Maintien des arbres gîtes
Territoire concerné	Ensemble du massif forestier
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires forestiers publics et privés
Maîtres d'œuvre	Propriétaires forestiers et gestionnaires, ONF
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sections de communes, CRPF, ONF, DDT,GMHL

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Calendrier						
	Coût	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Développement de la gestion en futaie irrégulière (5 ha)	5250	875	875	875	875	875	875
Ouverture de couloirs de chasse à Barbastelle (5000 m)	12500	2080	2080	2080	2080	2080	2083
Coupes d'amélioration (15 ha)	9000	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Mise en place de régénération naturelle (5 ha)	16000	2600	2600	2600	2600	2600	2600
Suivi de régénération naturelle (5 ha)	11000	1800	1800	1800	1800	1800	2000
Maintien des arbres gîtes (50)	4 800	800	800	800	800	800	800
Total	58 550	9 655	9 655	9 655	9 655	9 655	9 655

Financement de l'opération	Min Agri sous conditions Contrats forestiers N2000 Propriétaires
-----------------------------------	--

Indicateurs de l'action	Surface orientée vers le passage à la futaie irrégulière Linéaire de couloirs de chasse à Barbastelles Surface en coupes d'amélioration Surface passant en régénération naturelle Surface en suivi de régénération Nombre d'arbres gîtes
--------------------------------	---

Opérations sylvicoles favorisant le maintien ou l'amélioration des habitats et espèces dans le milieu forestier

L'usage du bois tant pour des besoins domestique (bois de chauffage) qu'industriels (énergie pour la cuisson de la porcelaine de Sauviat) a orienté, pendant près de deux siècles, la gestion forestière.

De ce fait les peuplements les plus représentés du massif sont encore aujourd'hui en nature de taillis ou taillis avec réserves. Le taillis de charme est très présent sur le site.

Compte tenu de la faible valeur du bois, on constate un vieillissement général des peuplements et leur fermeture.

Hors, beaucoup d'espèces demandent des habitats ouverts (barbastelle, grand murin, ...). Il en va de même pour la pérennisation des habitats forestiers (hêtraie, chênaie...).

Face à cet état de fait, plusieurs solutions s'offrent aux différents propriétaires (sections et propriétaires privés) :

1. attendre et ne rien faire
2. couper à ras et repartir sur des rejets de taillis
3. couper à ras et reboiser ou enrichir
4. effectuer une coupe d'amélioration en orientant la sylviculture vers de la futaie régulière ou irrégulière
5. favoriser et gérer la régénération naturelle.

Les situations 1 et 2 ne sont pas souhaitables du point de vue du maintien des habitats. On ne traitera donc que les solutions 3, 4 et 5.

➤ **Coupe suivie de reboisement ou enrichissement**

Dans certains cas, la coupe rase ne peut être évitée, par exemple le taillis ne disposant pas d'arbres d'avenir.

Il est donc recommandé de pratiquer alors une sylviculture raisonnée, prenant en compte les besoins spécifiques du site. On pourra procéder par plantation soit à forte densité, soit à faible densité avec protection contre les dégâts de cervidés. Ces interventions pourront éventuellement être complétées par de la régénération naturelle.

L'enrichissement par bouquet de quelques dizaines d'ares est aussi envisageable.

Dans tous les cas de figure, l'entretien est indispensable.

Plantation à forte densité

Opérations à réaliser	Coût (à l'hectare)
Rangement des rémanents de coupes	900 €
Travail du sol (par exemple en potet à la mini pelle)	150 €
Plantation d'essence adaptée (forte densité)	2500 €
Entretien pendant 5 ans	2000 €

Plantation d'enrichissement à faible densité

Opérations à réaliser	Coût (à l'hectare)
Rangement des rémanents de coupes	900 €
Travail du sol (par exemple en potet à la mini pelle)	150 €
Plantation d'essence adaptée (faible densité protégée)	2000 €
Entretien pendant 5 ans	2000 €

Plantation d'enrichissement par bouquets (30 à 50 ares)

Opérations à réaliser	Coût (à l'unité)
Rangement des rémanents de coupes	450 €
Travail du sol (par exemple en potet à la mini pelle)	100 €
Plantation d'essence adaptée (faible densité protégée)	1000 €
Entretien pendant 5 ans	1000 €

➤ Coupes d'amélioration

A l'exception de certains biens sectionnaux, où l'usage de l'affouage engendre des coupes régulière de taillis, en particulier de charme, les autres peuplements feuillus sont en général, vieillissants.

Les coupes d'amélioration sont donc possibles, à condition de respecter certaines règles.

- Mise en place de cloisonnements d'exploitation tous les quinze à trente mètres
- Désignation des tiges d'avenir (cinquante à cent arbres à l'hectare)
- Marquage à leur profit
- Maintien de l'accompagnement et du sous étage
- Exploitation de qualité
- Passage tous les huit à douze ans

Opérations à réaliser	Coût (à l'hectare)
Mise en place de cloisonnements d'exploitation tous les quinze à trente mètres	200€
Désignation des tiges d'avenir (cinquante à cent arbres à l'hectare)	200€
Marquage à leur profit	200 €
Exploitation et débardage	Pour mémoire (cette opération sera compensée par la vente du bois)

➤ Gestion en futaie irrégulière

La forêt d'Epagne est composée de peuplements divers (essence et âge) feuillus et résineux. Certains d'entre eux pourraient faire l'objet de traitement en futaie irrégulière

Les taillis et taillis sous futaie, présents en forêt d'Epagne, peuvent souvent être qualifiés de mélange futaie-taillis. Outre les inconvénients que ce type de traitements génère pour le monde forestier (mise à nu régulière ou rotation des coupes de plus en plus longue, difficultés de régénération, capitalisation et risques, isolement des arbres, ...) il n'assure pas le meilleur habitat pour certaines espèces (chiroptères en particulier).

La futaie irrégulière permet de valoriser pleinement l'ensemble des ressources naturelles et d'assurer le renouvellement équilibré et diversifié d'un peuplement productif dans un écosystème stable. Ce traitement reprend les principes de la gestion par arbre de la futaie jardinée et privilégie l'existant. Il permet également de valoriser le sous étage.

La futaie irrégulière préserve la biodiversité, améliore la capacité d'accueil.

Comment marquer une coupe de conversion ?

- Mise en place de cloisonnements d'exploitation tous les quinze à trente mètres
- Sélection de l'ensemble des arbres d'avenir bien adaptés à la station (qualité, essence...)

- Prélèvement à leur profit
- Désignation et récolte des gros bois arrivés à maturité
- Dans les zones ne disposant pas d'arbres d'avenir, création de trouées de régénération (trente à cinquante ares)
- Suivi de régénération
- Rotation tous les 8 à 12 ans

Pour les résineux, on effectuera un prélèvement en tenant compte de la répartition en catégories de grosseur.

Opérations à réaliser	Coût (à l'hectare)
Mise en place de cloisonnements d'exploitation tous les quinze à trente mètres	200€
Sélection de l'ensemble des arbres d'avenir bien adaptés à la station (qualité, essence...)	200€
Marquage et création de trouées de régénération	150 €
Exploitation et débardage	Pour mémoire (cette opération sera compensée par la vente du bois)
Suivi de régénération dans les trouées pendant 5 ans (20 ares par ha d'irrégularisation)	500€

➤ Développement de la régénération naturelle, entretiens des semis et depressage

Dans des conditions favorables, les arbres adultes se reproduisent par semis (chêne, hêtre, merisier...). Ils poussent en général moins vite que les rejets de taillis, ou la végétation concurrente (herbacés, semi-ligneux, ligneux). Faute d'entretien, de sélection et d'intervention, ces semis n'aboutissent que rarement à l'état adulte

Pour se protéger de la végétation concurrente, il convient de pratiquer des dégagements, le plus souvent manuels. Quand ils atteignent 0,5 à 2 m de hauteur, si la densité est très forte, on pratique un depressage en éliminant un certain nombre d'entre eux.

Assurer le renouvellement des arbres par semis ou plantations est une condition nécessaire pour garantir la pérennité de la forêt.

Mise en place de la régénération naturelle

- Ouverture de layons
- Dégagement des semis

Opérations à réaliser	Coût (à l'hectare)
Ouverture de layons tous les 10 mètres	1200€
Dégagement des semis pendant 5 ans	2000€

Suivi d'une régénération naturelle en place (10 à 20 ans)

- repérage des sujets d'avenir
- Détourage au profit des meilleurs sujets

Opération à réaliser	Coût (à l'hectare)
Ouverture de layons tous les 10 mètres	1200€
Repérage des sujets d'avenir	200 €
Détourage	800 €

Les aides

La forêt d'Epagne n'est pas homogène tant au niveau des peuplements que des stations. Elle reflète aujourd'hui son histoire ancienne ou récente.

L'ensemble des opérations décrites ci-dessus contribueront à la mise en place d'une nouvelle forêt pour le très long terme.

Elles nécessitent une motivation importante des propriétaires, un investissement et un savoir faire des exécutants.

Ces aspects de la gestion forestière sont encore à l'état d'expérimentation sur la région.

Certains d'entre eux, notamment la conversion en futaie irrégulière et l'ensemble de techniques liées à la régénération naturelle ne sont qu'exceptionnellement mis en oeuvre. De ce fait, le site de la forêt d'Epagne peut servir de référence.

Il est toutefois nécessaire de bien maîtriser le savoir faire à la fois technique et de suivi des chantiers.

Le travail d'animation doit contribuer à la réflexion sur ces nouveaux savoir faire.

➤ **Les aides de l'Etat**

Elles sont prévues dans l'arrêté préfectoral du 13 Août 2008 : Amélioration des peuplements existants. Elles sont réservées à des projets de plus de 4 hectares.

Le taux d'aide publique peut représenter 60% du devis dans un site Natura 2000.

Désignation de tiges d'avenir et détournage

- désignation des tiges d'avenir (100/ha en règle générale)
- marquage en abandon d'une éclaircie par le haut au profit des tiges désignées
- matérialisation du cloisonnement de 4 m espacé entre 15 et 30 m

Elagage

- futaie résineuse : 200 tiges/ ha, diamètre inférieur à 22 cm, hauteur inférieure à 15 m
- feuillus : 50 à 120/ha, diamètre inférieur à 20 cm, hauteur inférieure à 12 m

Dépressage

- hauteur inférieure à 8m,
- résineux : densité avant supérieure à 1100/ha, après inférieure à 800/ha
- feuillus (chêne, hêtre, divers) : densité avant supérieure à 1500/ha, après inférieure à 1000/ha
- feuillus (chêne rouge, érable, merisier, aulne) : densité avant supérieure à 1100/ha, après inférieure à 600/ha

Conversion ou transformation d'anciens taillis par reboisement

- travaux préparatoires
- introduction d'une essence adaptée à la station
- minimum de 1 ha par essence

Conversion par régénération naturelle de taillis sous futaie

- travaux préparatoires
- fourniture et mise en place de plants en complément de la régénération naturelle

➤ **Les contrats Forestiers Natura 2000**

Maintien d'arbres sénescents

Création ou rétablissement de clairières

➤ **Les contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers**

Couloirs à chauves souris

➤ **Les garanties de gestion durables**

Plan simple de gestion

Document d'aménagement

Mesure PDRH	Action	Maintien d'arbres sénescents, disséminés ou en îlots
227	F 22712	

Codes habitats et espèces éligibles

Habitats : tous les habitats forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Espèces : Lucane cerf-volant ; Pique-prune ; Vespertilion de Bechstein

Objectifs :

- Augmenter la diversité écologique, paysagère et structurale des habitats forestiers d'intérêt communautaire.
- Améliorer également la qualité des habitats en faveur des espèces d'intérêt communautaire

Conditions générales d'éligibilité :

- Les surfaces éligibles ne peuvent pas se trouver dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles).
- Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence.
- Ces arbres doivent avoir un diamètre supérieur à 40cm à 1,30m, présenter un houppier de forte dimension et, dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter une ou plusieurs cavités, fissures ou grosses branches mortes. Ils seront situés à distance des lieux aménagés pour le public (y compris réseau routier) pour des raisons de sécurité et il est indiqué au propriétaire que sa responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident.
- Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières.

Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :

- Le bénéficiaire devra maintenir des arbres morts sur pied dans la mesure du possible dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.
- L'animateur du site NATURA 2000, accompagné s'il le souhaite d'experts, aura, après en avoir averti le propriétaire, libre accès aux parcelles faisant l'objet du contrat, pour un diagnostic préalable, puis pour les suivis scientifiques nécessaires.
- Marquage des arbres, à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol d'un triangle pointé vers le bas, ou délimitation des îlots de sénescence terminée à la signature du contrat.
- Consignation dans un cahier d'enregistrement consultable (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale) à la signature du contrat et par parcelle cadastrale du décompte des arbres marqués, et de leur diamètre à 1,30 mètre (non rémunéré).

Engagements rémunérés sur la durée du contrat :

Les arbres désignés dans le cadre de cette action pourront être dispersés ou regroupés sous forme d'îlots. L'engagement n'est pas rompu si des arbres réservés subissent des aléas (volis, chablis, maladies..) ; dans ce cas, l'arbre ou ses parties maintenus au sol valent engagement. Le contractant pourra pour des raisons impératives notamment de sécurité être autorisé à exploiter des arbres réservés après accord du service instructeur (DDAF) et de l'animateur du site NATURA 2000 (à défaut de la DIREN).

A. Arbres disséminés

Maintien pendant une durée de 30 ans des arbres désignés dans le cadre de cette action au nombre de 5 minimum par hectare en moyenne sur l'ensemble de la surface contractualisée, et au minimum de 2 arbres (0,40 ha).

B. Sénescence par îlots

Maintien pendant une durée de 30 ans des îlots forestiers désignés dans le cadre de cette action, sans intervention sylvicole (y compris l'exploitation des chablis). Ces îlots comprendront un minimum de 5 arbres sénescents.

Montant des aides et modalités des versements :

- Compensation forfaitaire en un seul versement sur la base du calcul défini en annexe.
- Une compensation des éventuels frais d'études ou d'experts sera également versée au bénéficiaire du contrat à hauteur de 12% au maximum du montant total de l'aide liée à la action et sur présentation de factures acquittées par le demandeur et validées par la DDAF.
- Le montant total des versements est plafonné à 2 000 €/ha en moyenne sur l'ensemble de la surface contractualisée pour cette action.

Justificatifs/contrôles :

Les contrôles du respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

A. Sénescence par arbres disséminés

1. Contrôle sur place de l'existence d'arbres marqués et non exploités.
2. Contrôle sur place de l'adéquation entre le nombre et le diamètre des arbres marqués et le nombre et le diamètre des arbres consignés par parcelle cadastrale.
3. Contrôle dans le cahier d'enregistrement consultable (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale) du diamètre des arbres consignés et du nombre d'arbres consignés.
4. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

B. Sénescence par îlots

1. Contrôle sur place du nombre d'arbres sénescents, de leur diamètre et de l'absence d'intervention sylvicole à l'intérieur des îlots désignés.
2. Vérification de la délimitation des îlots sur le terrain sur la base du cahier de d'enregistrement des îlots (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale).
3. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Annexe : Calcul des barèmes pour le maintien d'arbres sénescents

Age d'exploitabilité / diamètre objectif par essence

Essences	Critères d'exploitabilité	
	Age (ans) indicatif	Diamètre (cm)
Frêne	90	50
Erable sycomore ou plane	90	50
Aulne glutineux	70	40
Hêtre	110	50
Chêne pédonculé et sessile	140	50
Châtaignier	60	50
Merisier	70	55
Tilleul	90	50

Liste des valeurs forfaitaires entrant dans les calculs des barèmes

Essences*	N : nombre d'arbres qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare (N/ha)	R : valeur forfaitaire des bois, prix moyen défini au m ³ , par essence (€/m ³)	Volume unitaire moyen (m ³)
Frêne	70	60	2
Erable sycomore et plane	100	50	2
Aulne glutineux	100	50	1,5
Hêtre	80	50	2
Chênes pédonculé et sessile	70	80	2
Châtaignier	50	50	2
Merisier	60	100	2
Tilleul	100	50	2
.	* Si d'autres essences étaient retenues pour constituer des arbres sénescents les valeurs seront fixées par les services instructeurs en liaison avec les animateurs des sites	Référence : Bois de qualité menuiserie, année 2007	

Calcul du montant des aides

Le manque à gagner par arbre sénescents conservé est donné par la formule suivante

$$M = (R + F/N) \cdot [1 - 1/(1 + 0,06 \cdot e^{-A/100})^{30}]$$

Avec :

R : valeur forfaitaire de l'arbre (volume unitaire moyen par prix moyen définis ci-dessus).

F : valeur forfaitaire du fonds à l'hectare = **1 000 €/ha**

N : nombre forfaitaire de tiges à l'hectare (voir ci-dessus)

A : Age d'exploitabilité de l'essence concernée.

Montant des aides par arbre

Essence	Montant de l'aide par arbre sénescents (€)
Hêtre	50
Chêne pédonculé ou sessile	62
Châtaignier	79
Erables	57
Aulne	50
Frêne	69
Merisier	127
Tilleul	57

Mesure PDRH	Action	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
227	F 22714	

Codes habitats et espèces éligibles

Habitats : tous les habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Espèces : toutes

Objectifs :

Limiter les impacts des utilisateurs qui risquent par leurs activités aller à l'encontre de la gestion souhaitée sur les habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Les panneaux doivent être posés sur le site NATURA 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...) si possible en cohérence avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.

Cette action, accompagne des actions positives réalisées dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 ; elle ne peut être contractualisée seule, elle doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce .

Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :

- Les travaux devront prendre en compte la biodiversité et en particulier la présence des espèces de la directive Habitats en évitant les périodes susceptibles de troubler leur reproduction ou leur hibernation.
- Pour chaque contrat, en fonction des espèces présentes, la période d'intervention sera fixée en liaison avec l'animateur du site NATURA 2000 qui prendra le cas échéant l'avis d'expert.
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes
- Le bénéficiaire devra consigner dans un cahier d'enregistrement consultable (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale) :
 - Une carte avec la localisation des zones ouvertes (parcellaire forestier et cadastral) et le chiffrage des surfaces concernées ;
 - Le descriptif des travaux réalisés, y compris les dates d'intervention
- En cas d'utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés par le haut.

Engagements rémunérés sur la durée du contrat :

Mise en place de panneaux d'information destinés aux utilisateurs qui risquent par leur activité, aller à l'encontre de la gestion souhaitée dans les 2 ans suivant la signature du contrat.

Travaux éligibles :

- conception des panneaux
- fabrication
- entretien des équipements
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Montant des aides et modalités des versements :

L'aide est accordée au vu des devis présentés comportant la description des travaux (y compris les périodes d'exécution) pour un montant total maximal subventionnable de 1000 € par panneau, et à un taux de 100%.

Subvention versée après réception des travaux, sur présentation des factures et/ou autres justificatifs des dépenses engagées, (acquittées par le demandeur de l'aide – date et cachet du prestataire après paiement - validés par la DDAF).

Justificatifs/contrôles :

1. Vérification sur place de la présence des panneaux.
2. Vérification sur place de l'existence d'un lien entre le contenu du/des panneau(x) et d'une action contractualisée.
3. Vérification sur place de la localisation du/des panneau(x) dans le périmètre du site.
4. Vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses.

Mesure PDRH	Action	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
227	F 227 01	

Codes habitats et espèces éligibles

- *Habitats* : tous les habitats non forestiers hygrophiles, ou mésophiles à xérophiles ou rocheux mentionnés à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié.

- *Espèces* : Vespertilion de Bechstein

Objectifs :

- Réalisation de travaux visant à restaurer ou améliorer des habitats d'intérêt communautaire intra forestiers (landes, tourbières, pelouses, habitats rocheux...).

- Création ou maintien de structures forestières favorables à certaines espèces de la directive et en particulier aux chiroptères .

Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :

- Les travaux devront prendre en compte la biodiversité et en particulier la présence des espèces de la directive Habitats en évitant les périodes susceptibles de troubler leur reproduction ou leur hibernation. Pour chaque contrat, en fonction des espèces présentes, la période d'intervention sera fixée en liaison avec l'animateur du site NATURA 2000 qui prendra le cas échéant l'avis d'expert.
- Utilisation de phytocides ou débroussaillants interdite
- L'animateur du site NATURA 2000, accompagné s'il le souhaite d'experts, aura, après en avoir averti le propriétaire, libre accès aux parcelles faisant l'objet du contrat, pour un diagnostic préalable, puis pour les suivis scientifiques nécessaires.
- Le bénéficiaire devra consigner dans un cahier d'enregistrement consultable (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale) :
 - Une carte avec la localisation des zones exploitées (parcellaire forestier et cadastral) et le chiffrage des surfaces concernées ;
 - Le descriptif des travaux réalisés, y compris les dates d'intervention.

Engagements rémunérés sur la durée du contrat :

On privilégiera les espaces ouverts en voie de fermeture ; la création de clairières dans un peuplement forestier constitué devra rester exceptionnelle.

1. Création ou rétablissement de clairières d'une surface inférieure à 15 ares. La surface minimum lorsqu'elle n'est pas précisée dans le document d'objectif sera de 5 ares

Travaux éligibles :

- bûcheronnage avec démembrement éventuel des houppiers
- arrachage
- étrépage (mise à nu des horizons minéraux)
- exportation des produits si nécessaire pour l'habitat concerné ou en cas de risque phytosanitaire pour des peuplements résineux
- fauche, débroussaillage, broyage
- études et frais d'expert
- toute autre opération concourant aux objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

2. Entretien des zones ouvertes après les travaux, si nécessaire (en lien avec l'animateur du site), pendant les 5 années suivant la signature du contrat, par fauche, débroussaillage, ou broyage (avec un maximum de 2 interventions).

Montant des aides et modalités des versements :

L'aide est accordée au vu des devis présentés comportant la description des travaux (y compris les périodes d'exécution) pour un montant total maximal subventionnable de 15 000 € par ha, et à un taux de 100%.

- Subvention versée après réception des travaux, sur présentation des factures et/ou autres justificatifs de dépenses, (acquittées par le demandeur de l'aide – date et cachet du prestataire après paiement) validés par la DDAF, en deux paiements maximum.
- Dans le cas où le contrat Natura 2000 prévoit de financer une coupe de bois (réalisée au bénéfice des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site et donc hors d'une logique de production), une déduction du montant estimé des produits, qui doit rester marginal par rapport au montant du contrat, sera réalisée au moment de l'instruction du contrat.
- En revanche, si la coupe de bois est contractualisée en engagement non rémunéré, aucune condition particulière n'est fixée pour le devenir des bois.

Justificatifs/contrôles :

1. Contrôle sur place du respect de la fourchette de surface.
2. Contrôle de la gestion des ligneux de hauteur supérieure à 3 mètres sur les zones travaillées sur la durée du contrat suivant les spécifications des documents d'objectif.
3. Vérification dans le cahier d'enregistrement (sommier de la forêt en forêt communale ou domaniale) de la localisation (contrôle du parcellaire cadastral), des surfaces des zones traitées et du type de travaux réalisés.
4. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalent

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°2

PRIORITE	1 et 2
Objectifs à long terme	Amélioration et/ou maintien des habitats d'intérêt communautaire
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Hêtraies-chênaies collinéennes à houx (9120-2) Hêtraies-chênaies subatlantiques à mélisse ou chèvrefeuille (9130-4) Chênaie-aulnaie (91EO)
Intitulé de l'action	Favoriser le maintien et le développement des habitats d'intérêt communautaire en réalisant des opérations de sylviculture : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enrichissement du taillis de charme ➤ Ouverture des peuplements par la réalisation d'éclaircie, depressage, coupes d'amélioration et cloisonnements ➤ Développement de la gestion en futaie irrégulière ➤ Développement de la régénération par semis naturel (chêne et hêtre) ➤ Incitation au mélange d'essences
Territoire concerné (surface)	Ensemble du massif forestier
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires forestiers publics et privés
Maîtres d'œuvre	Propriétaires forestiers et gestionnaires, ONF, experts
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sections de communes, CRPF, ONF, DDT, Commune

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Calendrier						
	Coût	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Enrichissement par plantation ou semis du taillis de charme (faible ou forte densité, bouquet) (10 ha)	50 000	8300	8300	8300	8300	8300	8300
Depressage de peuplement (5 ha)	12500	1800	1800	1800	1800	1800	1800
Coupes d'amélioration (15 ha)	9000	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Mise en place de régénération naturelle (5 ha)	16000	2600	2600	2600	2600	2600	2600
Suivi de régénération naturelle (5 ha)	11000	1800	1800	1800	1800	1800	2000

Financement de l'opération	Etat, propriétaires forestiers
Indicateurs de l'action	Surface forestière touchée par l'action

Arrêté Préfectoral du 19 août 2008
relatif aux conditions de financement par des aides
publiques des opérations d'amélioration de la valeur
économique des forêts

**Reboisement de taillis par plantation,
transformation de taillis sous futaies et de futaies
non adaptés à la station forestière**

Codes habitats et espèces éligibles

Habitats : tous les habitats forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Espèces : Lucane cerf-volant ; Barbastelle ; Grand murin

Objectifs :

- Augmenter la diversité écologique, paysagère et structurale des habitats forestiers d'intérêt communautaire.
- Améliorer également la qualité des habitats en faveur des espèces d'intérêt communautaire

Conditions générales d'éligibilité :

Description sommaire des peuplements avant travaux

- taillis et futaies issues d'accrus naturels, non améliorables et non adaptés à la station

La valeur sur pied des peuplements sera inférieure à deux fois le montant HT du devis des travaux. Une estimation de la valeur sur pied des peuplements sera jointe à la demande.

Une fiche d'information justifiera de l'inadaptation des essences feuillues à la station forestière.

Surfaces minimales

La surface minimale de chaque projet est fixée à 4 ha dans le cas général. La surface minimale d'un élément travaillé (îlot) est fixée à 1 ha. La distance maximale entre 2 îlots est de 1 km.

Engagements non rémunérés sur la durée du contrat :

- Le bénéficiaire devra maintenir des arbres morts sur pied dans la mesure du possible dans son peuplement
- L'animateur du site NATURA 2000, accompagné s'il le souhaite d'experts, aura, après en avoir averti le propriétaire, libre accès aux parcelles faisant l'objet du contrat, pour un diagnostic préalable, puis pour les suivis scientifiques nécessaires.

Engagements rémunérés sur la durée du contrat :

- Travaux
 - travaux préparatoires à la plantation
 - achat et mise en place des plants
 - premier entretien de la plantation (année suivant la plantation)
 - dépenses connexes (protection contre le gibier, ouverture de dossés d'assainissement sur l'emprise des travaux de reboisement) dans la limite de 30 % du montant HT des travaux principaux. Cependant, lorsque le propriétaire est titulaire de chasse, les protections contre les grands ongulés ne seront éligibles que lorsque l'équilibre faune - flore est atteint.
 - travaux annexes favorisant la biodiversité
- maîtrise d'oeuvre (maximum 12 % du montant des investissements matériels).

• Essences

Le nombre maximum d'essences objectif par projet est fixé à 4, plus 1 essence supplémentaire par tranche de 4 ha au delà de 12 ha. Chaque essence objectif doit occuper une surface minimale d'un seul tenant de 1 ha.

	Faible densité			
	Installation		Soins ultérieurs	
	Densité		Nombre minimal de tiges bien conformées	Nombre minimal de tiges élaguées
Merisier – Erables	300	800	200	70
Châtaignier	400	800	200	150
Frêne	400	1 000	200	50
Chêne rouge	400	1 000	200	50
Autres chênes – Hêtre	800	1 600	400	50
Noyer à bois	100	300	100	60

Diversification à but environnemental

Introduction d'essences en diversification

Dans la limite de 20 % de la superficie du projet principal, il est possible d'introduire des essences en diversification, en bouquets ou en rideaux.

Travaux annexes favorisant la biodiversité

Dans la limite de 20 % du montant total hors taxe du devis et en complément des travaux principaux de reboisement, diversification comprise, des opérations d'amélioration peuvent être réalisées. Elles visent au maintien de certains espaces ouverts, pelouses, haies, ripisylves, mares ou bouquets d'arbres.

Aspects environnementaux

Une fiche d'information décrivant les travaux et le chantier et précisant les enjeux économiques, écologiques et sociaux doit être jointe au dossier de demande de subvention. Elle indiquera notamment la localisation qui sera cartographiée sur le plan cadastral des travaux de diversification à but environnemental et leur intérêt pour l'amélioration de la biodiversité.

Montant des aides et modalités des versements :

L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention d'un montant prévisionnel résultant de l'application d'un taux forfaitaire de base au devis estimatif hors taxes approuvé par l'administration. Elle est calculée par application de ce taux à la dépense réelle, plafonnée à la dépense subventionnable prévisionnelle.

Le montant minimal de l'aide est fixé à 1 000 €.

Les taux d'aides publiques sont de 60 % en zone Natura 2000 (le projet doit être conforme au DOCOB).

Justificatifs/contrôles :

Ils s'appliquent à la réception et pendant une durée de 5 ans à compter de la notification de la décision attributive de l'aide et portent sur les éléments suivants :

- présence d'une densité minimale de plants de l'essence objectif affranchis de la végétation adventice et protégés contre le gibier (lorsque les protections contre le gibier ont été financées)

Essences faible densité *	densité initiale par ha (minimum)	Densité à 5ans en nombre de tiges minimum par ha	densité à 5 ans en %
Merisier / Erable	300	270	90
Châtaignier	400	360	90
Frêne/Chêne rouge	400	360	90
Chênes pédonculé, rouvre et Hêtre	800	720	90

(*) avec végétation d'accompagnement

- conformité entre surface payée et surface effectivement réalisée
- entretien de la plantation réalisée.

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°3

PRIORITE	1 et 2
Objectifs à long terme	Amélioration des milieux aquatiques Loutre Chabot Lamproie de Planer
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Forêts alluviales : Aulnaies – frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
Intitulé de l'action	Favoriser le maintien et le développement des espèces d'intérêt communautaire - Actions sur le bassin versant et l'amont du site (hors site) : mise en défens des berges et mise en place d'abreuvoirs sur les parcelles agricoles ; - Limiter production de sédiments lors des exploitations forestières ; - Améliorer les rendements de la station d'épuration de Sauviat-sur-Vige ; - Actions de décolmatage des substrats sur zones propices dans le site - Eviter le boisement en résineux des rives
Territoire concerné (surface)	La Vige et ses affluents (ruisseaux de Savenas et de la Terrade)
Maîtres d'ouvrage potentiels	Comcom Bourganeuf Royere Syndicat Monts et Barrages Fédérations de pêche, AAPPMA Structure animatrice
Maîtres d'œuvre	
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, commune de Sauviat, agriculteurs

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
animation	6000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
décolmatage	1800	600		600		600	
Total T.T.C	7800	1600	1000	1600	1000	1600	1000

Financement de l'opération	
Indicateurs de l'action	Nombre de personnes contactées Opérations de décolmatage réalisées
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N° 4

PRIORITE	1 et 2
Objectifs à long terme	Créer les conditions d'une gestion équilibrée et durable de la forêt
Objectifs à 6 ans	Réaliser les compléments de desserte multi fonctionnel
Habitats concernés	Ensemble des habitats et espèces
Intitulé de l'action	Compléter le réseau de desserte multi-fonctionnel
Territoire concerné (surface)	Ouest et Est de la forêt
Maîtres d'ouvrage potentiels	Communes, propriétaires forestiers, DDT
Maîtres d'œuvre	Communes , ONF, experts
Acteurs concernés	Communes, propriétaires forestiers, DDT

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Ouverture de desserte et dépôt 1 km	80000						
Total T.T.C	80000						

Financement de l'opération	
Indicateurs de l'action	
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°5

PRIORITE	1 et 2
Objectifs à long terme	Amélioration des connaissances scientifiques Suivi de l'évolution de la flore
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Tous les Habitats
Intitulé de l'action	Mise en place de points de suivi de la végétation sur les habitats L'objectif de cette action est d'une part de pouvoir évaluer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du Document d'Objectifs, d'autre part d'établir un suivi à long terme des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et de leur état de conservation. Le travail qui incombe à la structure animatrice du Documents d'Objectifs est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un protocole de suivi • Mise en place • Synthèse et communication des résultats • Adaptation ou révision des cahiers des charges ou du Document d'Objectifs
Territoire concerné (surface)	Ensemble du site 290 ha
Maîtres d'ouvrage potentiels	DREAL
Maîtres d'œuvre	Structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs CBNMC
Acteurs concernés	Ensemble des propriétaires

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Inventaire (3j/an)	10 000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Total T.T.C	10 000	2000	2000	2000	2000	2000	2000

Financement de l'opération	MEEDM
Indicateurs de l'action	Inventaires réalisées
Actions liées	
Observations	Carte des Habitats d'intérêt communautaire du site

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°6

PRIORITE	1
Objectifs à long terme	Amélioration des connaissances scientifiques Suivi de l'évolution de la flore
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Ensemble des habitats forestiers
Intitulé de l'action	Suivi de l'évolution de la flore par analyse pollinique Mise en place d'un rucher expérimental
Territoire concerné (surface)	Partie centrale de la forêt
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires forestiers publics ou privés
Maîtres d'œuvre	Apiculteur
Acteurs concernés	Apiculteur, sectionnaires, commune de Sauviat/V., ONF

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Analyse pollinique	900	150	150	150	150	150	150
Total T.T.C							

Financement de l'opération	Commune de Sauviat/V., apiculteur
Indicateurs de l'action	Résultats de l'analyse pollinique et évolution
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N°7

PRIORITE	
Objectifs à long terme	Amélioration des connaissances scientifiques
Objectifs à 6 ans	
Espèces concernées	Grand Murin Barbastelle
Intitulé de l'action	<p>Recherche de gîtes de reproduction des espèces de Chauves-Souris 2 espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, mais les informations concernant leurs lieux de reproduction sont rares. L'objectif de cette action est de pouvoir déceler des gîtes de reproduction de ces espèces, afin de proposer des mesures de conservation le cas échéant</p> <p>Le travail qui incombe à la structure animatrice du Documents d'Objectifs est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des campagnes de recherche • Communication des résultats • Promotion de mesures de conservation • Adaptation ou révision du Document d'Objectifs
Territoire concerné	Ensemble du site
Maîtres d'ouvrage potentiels	Etat
Maîtres d'œuvre	Structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs GMHL
Acteurs concernés	Propriétaires GMHL ONCFS CRPF, ONF

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Etude (3 nuits et 2 j/an)	15 000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Total T.T.C	15 000	3000	3000	3000	3000	3000	3000

Financement de l'opération	MEEDM
Indicateurs de l'action	Inventaire des gîtes Récolte et synthèse des données existantes
Actions liées	
Observations	GMHL, 2008.- Inventaire Chiroptérologique sur la Forêt d'Epagne.- GMHL, 21 pp. Carte de localisation des espèces d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 Forêt d'Epagne

FICHE N° 8

PRIORITE	
Objectifs à long terme	Amélioration des connaissances scientifiques Faune piscicole
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	
Intitulé de l'action	<p>Suivi des populations de poissons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des espèces : Repérage des habitats propices de la lamproie de Planer et échantillonnage par pêches électriques Inventaire des habitats propices au Chabot et évaluation de la qualité des substrats (degré de colmatage) Suivi des populations piscicoles par pêches électriques (il existait une station du réseau de référence suivie par l'ONEMA en 2005 et 2006, mais incertitude sur le devenir de cette station et sur le suivi régulier des peuplements piscicoles) : 1 pêche électrique tous les 3 ans ? - Connaissance de la qualité de l'eau en amont : Récolte et synthèse des données existantes (réseau de mesures de la DIREN, stations de mesures dans le cadre de l'étude préalable au CRE Bourgneuf-Royères, ...) - Connaissance de la gestion des étangs en amont : Récolte et synthèse de données (équipements des étangs, dérivation, moines, état, vidanges ...)
Territoire concerné	La Vige
Maîtres d'ouvrage potentiels	Comcom Bourgneuf Royere Syndicat Monts et Barrages
Maîtres d'œuvre	
Acteurs concernés	Syndicat Monts et Barrages, ONEMA, AAPPMA

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Repérage des frayères		400			400		
Sondage par pêche (lamproie)		400			400		
Suivi du colmatage		800			800		
Pêche électrique		900			900		
Récolte et synthèse données		1000			1000		
Total T.T.C	7000	3500			3500		

Financement de l'opération	A déterminer
Indicateurs de l'action	Inventaire des habitats propices au Chabot pêches électriques Récolte et synthèse des données existantes Connaissance de la gestion des étangs en amont :
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 Forêt d'Epagne

FICHE N°9

PRIORITE	1
-----------------	---

Objectifs à long terme	Animation et promotion de Natura 2000
-------------------------------	---------------------------------------

Objectifs à 6 ans	
--------------------------	--

Habitats concernés	
---------------------------	--

Intitulé de l'action	<p>Animation et promotion de Natura 2000 Cette action vise 1 - à élaborer des Contrats Natura 2000 forestiers avec les propriétaires ou ayant droit intéressés par les mesures proposées. 2 - inciter les propriétaires à prendre en compte les recommandations du DocOb dans leurs documents de gestion durable, en particulier les PSG (forêts privées) ou les aménagements (forêts publiques) 3 - inciter les propriétaires à adhérer à la Charte N2000 du site afin qu'ils s'engagent volontairement à maintenir des habitats et adopter des bonnes pratiques de gestion.</p>
-----------------------------	---

Territoire concerné	Ensemble du site
----------------------------	------------------

Maîtres d'ouvrage potentiels	Etat
-------------------------------------	------

Maîtres d'œuvre	Structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs
------------------------	--

Acteurs concernés	<p>ONF Coopératives et experts forestiers Techniciens indépendants Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National du MC DREAL, DDT Ayant-droits, Communes, associations concernées</p>
--------------------------	--

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier					
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Animation (10j./an)	30 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total T.T.C							

Financement de l'opération	Etat (MEEDDAT) Europe
-----------------------------------	--------------------------

Indicateurs de l'action	Nombre de chartes et de contrats signées Surface concernée
--------------------------------	---

Site Natura 2000 Forêt d'Epagne

FICHE N° 10

PRIORITE	3
Objectifs à long terme	Information-formation à destination des propriétaires et usagers du site
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Ensemble des habitats et des espèces
	<p>Cette action a pour objectif d'informer et former les <i>propriétaires et usagers du site</i> sur les actions mises en place sur le site. Le travail qui incombe à la structure animatrice du Documents d'Objectifs est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées de formation - information • Mise en place d'une lettre d'information
Territoire concerné	Ensemble du site
Maître d'œuvre potentiel	Structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs, Communes Communautés de Communes
Acteurs concernés	Ayant-droits, Communes, Associations locales Communautés de communes ONF ETF, exploitants et coops forestières, ... Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National, CREN-Limousin DREAL

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
journées de formation - information	3000		1000		1000		1000
lettre d'information	3000	1000		1000		1000	
Total T.T.C	6000						

Financement de l'opération	
Indicateurs de l'action	journées de formation - information lettre d'information
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 de la Forêt d'Epagne

FICHE N° 11

PRIORITE	3
Objectifs à long terme	Messages pédagogiques à destination du grand public
Objectifs à 6 ans	
Habitats concernés	Ensemble des habitats et des espèces
Description	<p>Cette action a pour objectif d'informer régulièrement la population et les acteurs du territoire sur la démarche Natura 2000 et sur le site lui-même.</p> <p>Le travail qui incombe à la structure animatrice du Documents d'Objectifs est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de sorties découverte • Communication (articles de journaux, site internet, reportages, plaquette grand public, ...)
Territoire concerné	Ensemble du site
Maître d'œuvre potentiel	Structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs, Communes Communautés de Communes
Acteurs concernés	Ayant-droit, Communes, Associations locales Communautés de communes Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National, CREN-Limousin DREAL Centre nature la loutre

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
sorties découverte	3000		1000		1000		1000
supports de communication	2000						
Total T.T.C	5000						

Financement de l'opération	
Indicateurs de l'action	sorties découverte Articles de journaux, site internet, reportages, plaquette grand public, ...
Actions liées	
Observations	

Site Natura 2000 FORET D'EPAGNE

FICHE N° 12

PRIORITE	1
Objectifs à long terme	Sensibilisation du public
Objectifs à 6 ans	Mise en place d'un circuit de découverte
Habitats concernés	Ensemble des habitats et espèces
Intitulé de l'action	Conception, réalisation et mise en place d'un circuit de découverte de la forêt et d'une signalétique adaptée (conception dans le cadre d'un projet école de la forêt)
Territoire concerné (surface)	Ensemble de la forêt
Maîtres d'ouvrage potentiels	
Maîtres d'œuvre	Commune, ONF, CRPF
Acteurs concernés	Ecoles de Sauviat et des environs, Communes, ONF, propriétaires forestiers , association...

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût	Calendrier	
		N	N+1
Conception graphique d'une signalétique	6 000	6 000	
Réalisation de panneaux, bornes... Mise en place	16 000		16 000
Total T.T.C	22 000	6 000	16 000

Financement de l'opération	Communes, Département, Contrat Natura 2000, Mécènes Ecole de la forêt
Indicateurs de l'action	Réalisation du circuit découverte
Actions liées	
Observations	

SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTIONS

Objectifs à long terme	Calendrier							Financement de l'opération	Indicateurs de l'action
	Coût	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5		
Amélioration et/ou maintien des espèces d'intérêt communautaire en milieu forestier	58550	9655	9655	9655	9655	9655	9655	Min Agri sous conditions Contrats forestiers N2000 Propriétaires	Surface orientée vers le passage à la futaie irrégulière Linéaire de couloirs de chasse à Barbastelles Surface en coupes d'amélioration Surface passant en régénération naturelle Surface en suivi de régénération Nombre d'arbres gîtes
Amélioration et/ou maintien des habitats d'intérêt communautaire	96000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	Min Agri sous conditions Propriétaires	Surface forestière touchée par l'action
Amélioration des milieux aquatiques	7800	1600	1000	1600	1000	1600	1000	A déterminer	Nombre de personnes contactées Opérations de décolmatage réalisées
Créer les conditions d'une gestion équilibrée et durable de la forêt	80000							Min Agri communes Propriétaires	Desserte créée
Amélioration des connaissances scientifiques									
Suivi de l'évolution de la flore	10000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	MEEDM	Inventaires réalisées
Suivi de l'évolution de la flore	900	150	150	150	150	150	150	Commune de Sauviat/V. apiculteur	Résultats de l'analyse pollinique
Recherche de gîtes de reproduction des espèces de Chauves-Souris	15000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	MEEDM	Inventaire des gîtes Récolte et synthèse des données existantes
Suivi des populations de poissons	7000	3500			3500			A déterminer	Inventaire des habitats propices au Chabot pêches électriques Récolte et synthèse des données existantes Connaissance de la gestion des étangs en amont
Animation et promotion de Natura 2000	30000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	Etat (MEEDDAT) Europe	Nombre de chartes et de contrats signées Surface concernée
Information-formation à destination des propriétaires et usagers du site	6000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	Etat (MEEDDAT) Europe	jours de formation - information lettre d'information
Messages pédagogiques à destination du grand public	5000	3000		1000		1000		Etat (MEEDDAT) Europe	sorties découverte Articles de journaux, site internet, reportages, plaquette grand public, ...
Mise en place d'un circuit de découverte	22000	6 000	16000					Communes, Département, Contrat Natura 2000, Mécènes Ecole de la forêt	Réalisation du circuit découverte



Charte Natura 2000

Forêt d'Espagne



Sauviat sur Vige
Saint Martin Sainte Catherine
Saint Pierre Chérignat

Haute Vienne
Creuse

GENERALITES

1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme.

La France a opté pour **une politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agroenvironnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les **chartes Natura 2000**.

2. Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de "faire reconnaître" ou de "labelliser" cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. **Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents** et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

3. Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- Garantie de gestion durable des forêts.

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

4. Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte.

La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, **l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000**

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

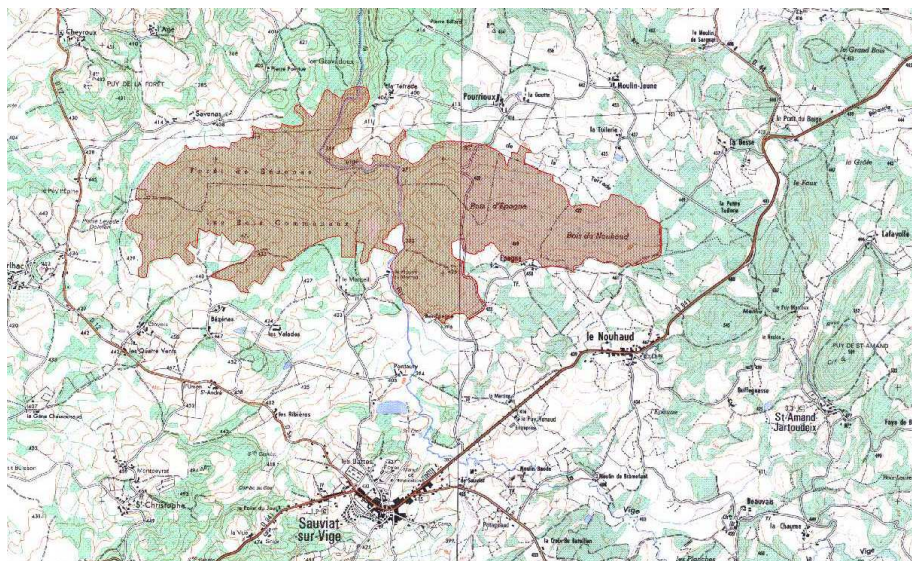
- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral.

5. Durée de validité d'une charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

PRESENTATION DU SITE



1. Descriptif et enjeux du site

Descriptif : La forêt d'Espagne tient son originalité de son sous sol constitué de gabbro. Cette roche basique, engendre un sol souvent profond et peu acide, original par rapport aux granites environnants. Situé sur les limites des départements de la Creuse et de la Haute Vienne, traversé du sud vers le nord par la rivière Vige, cette forêt couvre une surface de 450 hectares.

Les peuplements feuillus (charme, chêne et hêtre) y sont prépondérants.

La flore et la faune sont inféodés à l'originalité du site.

Les peuplements forestiers qui bordent la vallée de la Vige sont composés de tilleul, aulnes, frênes, chêne et hêtre.

Depuis des siècles, l'exploitation forestière s'est essentiellement concentrée sur la récolte du bois de chauffage. Les fours à porcelaine de la manufacture de Sauviat ont ainsi été les derniers à fonctionner à l'énergie bois. Cette exploitation a favorisé les essences comme le chêne et le charme au détriment du hêtre visé par la directive Habitat.

Six espèces animales inscrites à l'annexe de la directive, sont présentes sur le site :

- La barbastelle et le grand murin (chauves-souris) qui chassent les insectes
- Le lucane cerf-volant qui s'abrite et se nourrit dans les arbres morts
- La loutre, le chabot et la lamproie de planer (poissons extrêmement sensibles aux pollutions) qui bénéficient de la qualité des eaux de la Vige .

Enjeux :

- Préserver et améliorer les hêtraies et forêts riveraines de la Vige en réalisant des interventions en faveur de leur renouvellement ou de leur entretien
- Maintenir et/ou améliorer des zones de chasse de la barbastelle et du grand murin : amélioration de la qualité des zones de chasse, conservation, amélioration ou création de milieux ouverts, maintien d'une mosaïque de peuplements feuillus adultes
- Améliorer la qualité de la Vige par le nettoyage des encombres sur la rivière et ses affluents
- Maintenir les autres espèces de la directive par la conservation d'arbres morts (lucane cerf-volant) et l'amélioration de la qualité de la Vige

2. Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet

Le site Natura 2000 de la Forêt d'Espagne est inclus dans une Zone d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les caractéristiques écologiques du site ont conduit à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (7 juillet 1994) sur la partie centrale de la forêt (le long de la Vige)

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

1 - Engagements de portée générale, à respecter sur l'ensemble des parcelles que l'adhérent engage

- L'adhérent s'engage à rendre accessible les parcelles pour lesquelles il possède des droits personnels ou réels et engagés dans la charte, afin que la structure animatrice, en collaboration avec les naturalistes, spécialement habilités par les autorités compétentes pour réaliser ces opérations, puissent réaliser des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.
La structure animatrice informera l'adhérent de la date et le délai de la période de réalisation de ces travaux au moins une semaine avant les prospections et études qui interviendront sur sa propriété, en indiquant la nature de l'étude et l'identité des agents qui réaliseront ces travaux. Les résultats seront communiqués au propriétaire.
L'autorisation d'accès sera donnée sous réserve que les conditions d'accès le permettent (travaux ou exploitation forestière en cours, chasse,...).
- La structure animatrice du site est chargée de signaler la présence d'espèce(s) ou d'habitat(s) d'intérêt communautaire sur les terrains engagés par un adhérent ; celui-ci communique ses interventions éventuelles susceptibles d'affecter la conservation des habitats et des espèces sur le terrain.
En retour, la structure animatrice pourra lui proposer les conseils ou alternatives de gestion, compatibles avec la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, sans toutefois que cela nuise aux conditions de gestion, notamment celles que demande par ailleurs l'Etat ou autre structure pour l'attribution d'aides à la gestion sylvicole (balivage, éclaircies, élagage, dépressage, ...).
- L'adhérent possédant un document d'aménagement forestier ou un plan simple de gestion est tenu de mettre en conformité ce document avec les engagements souscrits dans la présente charte, dans un délai de trois ans après la signature de la charte.

2 Engagements et recommandations par grands types de milieux

Milieu 1 : les milieux forestiers

Habitats d'intérêt communautaire concernés : Hêtraies-chênaies collinéenne à Houx, Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélique ou Chèvrefeuille, Chênaies pédonculées à Molinie bleue

Espèces d'intérêt communautaire concernées : Barbastelle, Grand murin, Lucane Cerf-Volant

Maintien des peuplements d'intérêt communautaire

Gestion durable des peuplements de résineux et de feuillus non inscrits à la Directive "Habitats"

Usage forestier

Recommandations:

- Limiter la surface maximum des coupes rases
- Adapter le choix des essences à la station forestière
- Favoriser le mélange d'essences
- Maintenir le maximum de peuplements feuillus à proximité des cours d'eau
- Favoriser le maintien d'essences feuillues au sein des plantations résineuses
- Conserver des îlots de forêt âgée
- Favoriser l'ouverture de cloisonnements ou couloirs
- Eviter les travaux lourds de préparation

Engagements:

- Maintenir les forêts de feuillus
Lors des premières éclaircies, les cloisonnement d'exploitation seront mis en place.
Les éclaircies seront réalisées sur des rotations de 7 à 10 ans en favorisant les arbres d'avenir et en créant un bon éclaircissement au sol.
Les prélèvements n'excéderont pas 30 à 70 unités/ha (m³ et/ou stères).
le sous-étage sera, dans la mesure du possible, maintenu.
Les arbres mort seront en partie maintenus. *La structure animatrice lui conseille de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité en cas d'accident.*
Si le nombre de tiges d'avenir est insuffisant (moins de 80/ha), on favorisera la création de trouées de régénération.
- Ne pas implanter de boisement résineux à moins de 12 mètres d'un cours d'eau ou d'une zone humide
- Favoriser la gestion dynamique des peuplements résineux
Lors des premières éclaircies, les cloisonnement d'exploitation seront mis en place.
Les éclaircies seront réalisées sur des rotations de 5 à 7 ans en favorisant les arbres d'avenir et en créant un bon éclaircissement au sol.
Le sous-étage sera, dans la mesure du possible, maintenu.

Milieu 2: : les eaux courantes

Habitats d'intérêt communautaire concernés : Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

Espèce d'intérêt communautaire concernée : loutre, chabot et lamproie de Planer

Recommandations :

- Maintenir les espèces feuillus
- Favoriser l'exploitation par traction animale
- Eviter de traverser le cours d'eau

Engagements :

- Prendre des précautions lors du franchissement de ces zones humides durant les exploitations forestières
- Ne pas déposer de rémanents d'exploitations dans les cours d'eau

3 Engagements et recommandations de gestion spécifique à chaque activité pratiqué sur le site

Randonnée pédestre

L'activité de la randonnée et de découverte des milieux est favorisée sur le site sous réserve de l'autorisation des propriétaires concernés.

La randonnée est ainsi possible sur les circuits balisés à cet effet

Engagements :

- Respect de la signalétique
- Randonnée uniquement sur les circuits balisés
- Pas de dépôt de détritits ni papiers

Randonnée motorisée

La pratique de la randonnée motorisée (moto, quad...) n'est pas autorisée sur le site.

MOR : DES N 06 50 46 6 A

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 FORET D'EPAGNE
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 FORET D'EPAGNE » (zone spéciale de conservation FR7401149) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

- 1° Dans le département de la Creuse : Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Pierre-Chérignat ;
- 2° Dans le département de la Haute-Vienne : Sauviat-sur-Vige.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 FORET D'EPAGNE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Creuse, de la Haute-Vienne, à la direction régionale de l'environnement du Limousin, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 AOUT 2006



Nelly OLIN



Document rédigé par Michel DEFAYE et Didier BRANCA - CRPF Limousin